



Fig.1 : Herrade de Hohenburg ou Herrade dite (à tort) de Landsberg, *L'Échelle des vertus*, in *Hortus Deliciarum* (c.1159 – 1175) Illustration tirée du fac-simile conservé à la Bibliothèque Alsatique du Crédit Mutuel. Traduction de la partie supérieure du texte: « Cette échelle signifie l'ascension des vertus et le religieux exercice de la sainteté, qui permettent d'obtenir la couronne de la vie éternelle. Cette échelle, beaucoup s'appliquent à la gravir, mais blessés par les flèches que lancent les diables, ils se désistent; séduits et tirés vers le bas par des soucis terrestres et leur concupiscence, ils tombent misérablement. »

Les recluses en Alsace

Élisabeth Clementz¹

*maitresse de conférences en histoire médiévale et moderne,
Université de Strasbourg*

La réclusion : généralités

Tout comme l'érémisme, la réclusion remonte aux premiers temps du christianisme. D'abord ermite, saint Antoine (251-356) fera aussi l'expérience de la réclusion dans un tombeau, où il subira ses plus célèbres tentations. Cette forme de vie religieuse est antérieure au cénobitisme, qui apparaît vers 320 en Thébaïde². Durant tout le Haut Moyen Âge, la réclusion et l'érémisme sont le summum de la vie monastique : seuls les meilleurs des moines, après une rigoureuse mise à l'épreuve, peuvent expérimenter la solitude radicale³. Les reclus sont alors essentiellement des hommes, qui vivent cette expérience non dans le « désert », mais dans l'enceinte de leur monastère, où ils sont nourris par leur communauté d'origine.

La réclusion volontaire apparaît donc comme le point culminant de la quête spirituelle, tout en restant « à l'intérieur même des cadres institutionnels, économiques et topographiques de la tradition cénobitique »⁴. Rien d'étonnant donc si, sur l'échelle des vertus représentée par Herrade de Hohenburg, l'ermite et le reclus devancent les moines et les clercs, et sont plus proches de la main de Dieu (*fig. 1 Echelle des vertus*). À partir du ^x^e siècle, la donne change : le nombre de reclus augmente considérablement, la plupart d'entre eux ne sont pas moines, mais laïcs, et la proportion de femmes, laïques elles aussi, optant

1. Je remercie Bernhard Metz pour la relecture du manuscrit.

2. Marcel PACAUT, *Les Ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris, 1993, p. 12.

3. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « Reclus et recluses dans la mouvance des ordres religieux », dans Nicole BOUTER, éd., *Les Mouvances laïques des ordres religieux*, Saint-Etienne, 1996, p. 201-218, ici p. 203. C'est déjà ce que dit la règle de saint Benoît.

4. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « La réclusion volontaire au moyen âge : une institution religieuse spécialement féminine », dans Yves-René FONQUERNE et Alfonso ESTEBAN, éd., *La Condicion de la mujer en la edad media*, Madrid, Casa de Velazquez, 1986, p. 135-154, ici p. 139. À l'époque carolingienne, la règle de Grimlaïc leur est spécialement destinée : Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus et recluses* (n. 3), p. 203.

pour ce genre de vie est supérieure à celle des hommes⁵. Le recrutement se fait désormais dans des milieux plus larges. Pour Paulette L'hermite-Leclercq, les recluses sont des femmes sans dot, des femmes seules, orphelines, épouses de prêtres, des femmes répudiées, veuves, hérétiques ou encore des prostituées converties.

Ces simples laïcs qui, à tous âges et souvent fort jeunes, « passent directement du monde au reclusoir, posent à l'Église des problèmes nouveaux. C'est pour eux qu'est rédigée à partir du XII^e siècle une série de règles adaptées à cette situation inédite »⁶. Au XV^e siècle, la réclusion est encore perçue comme :

« l'état le plus élevé et le plus accompli, qui se situe au-dessus de tous les ordres »⁷,

selon deux prêches prononcés lors de l'entrée d'Else Linser au reclusoir Saint-Gall de Strasbourg. Par ailleurs, en France le phénomène de la réclusion semble intimement lié au développement urbain⁸. La localisation des reclusoirs témoigne de ce lien avec la ville : on les trouve adossés, entre autres, aux enceintes, portes, tours et ponts⁹, que leurs prières sont censées protéger. On attend également des reclus qu'ils prodiguent de pieux conseils et des paroles de consolation à ceux qui frappent à leur fenestrelle¹⁰. Plus généralement, leur logette attirait comme un lieu familial et jouait un rôle majeur dans la diffusion des nouvelles au sein de la cité¹¹. Le lien entre ville et reclusoir s'exprime aussi dans le fait que dans des zones géographiques très différentes, surtout dans le sud de la France, la commune est le patron du reclusoir. C'est elle qui choisit le reclus, mène l'enquête de moralité au sujet du candidat, puis le présente à l'évêque¹². Mais le patron des reclusoirs peut également être une maison d'un ordre religieux, en particulier de bénédictins, de teutoniques, de prémontrés, ou encore d'un des ordres mendiants¹³.

5. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus et recluses* (n. 3), p. 211.

6. Entre autres, la règle d'Aelred de Rievaulx. Cf. Aelred de Rievaulx, *La vie de reclus. La prière pastorale*, éd. par Charles DUMONT, Editions du Cerf, Paris, 1961. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « Le reclus dans la ville au bas Moyen Âge », *Journal des Savants*, 1988/3-4, p. 219-262, ici p. 226.

7. Staatsbibliothek Berlin, MsGermQu206, f° 279r : *unser swester trittet in den allerhöhesten vollekumenesten stat über alle orden* et 284v. Voir édition à la fin de cet article.

8. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 222. L'Auvergne semble néanmoins faire exception : *Ibid.*, p. 227.

9. *Ibid.*, p. 229.

10. *Ibid.*, p. 250.

11. *Ibid.*, p. 253.

12. *Ibid.*, p. 245.

13. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus et recluses* (n. 3), p. 207.

Le reclus ou la recluse jouit d'une certaine autonomie : libre à lui ou à elle de tester, d'appartenir à une confrérie, de bénéficier de rentes ou d'avoir du personnel à son service¹⁴. En ce qui concerne leur formation, beaucoup de reclus n'ont aucune connaissance du latin – à supposer même qu'ils sachent lire et écrire – ce qui leur interdit la *lectio divina* et la récitation des psaumes, prières remplacées par des *Pater, Ave* et *Credo*¹⁵.

La réclusion en Alsace¹⁶

Les sources concernant les reclus et recluses en Alsace sont lacunaires, hétéroclites et dispersées, car il n'y avait pas d'organisation centrale pour ces maisons. Une partie de ces sources traite du temporel de ces institutions et de leur fonctionnement (actes de donations, testaments, prêt d'argent pratiqué par ces femmes, accords passés par des recluses avec les Franciscains ou les Dominicains). Deux prêches prononcés lors de la cérémonie d'inclusion d'une recluse de Strasbourg en 1436 permettent de mieux connaître cette cérémonie, la vie des recluses et leur rôle dans la cité¹⁷. Les actes du procès des Vaudois à Strasbourg¹⁸, dans lequel une recluse est impliquée à la marge, trois chroniques, celle d'Ebersberg, datant du XI^e siècle¹⁹, celle d'Ebersmünster²⁰ (vers 1163) et celle du Dominicain de Colmar, qui écrit fin du XIII^e siècle²¹, apportent des informations sur la réclusion en Alsace, de même que l'histoire de deux recluses écrite par Rulman Merswin sous le nom de l'Ami de Dieu de l'Oberland à la fin du XIV^e siècle²². Seuls les reclusoirs de Sainte-Catherine à Haguenau et celui de Saint-Nicolas uff Grüss à Obernai, qui étaient sur le point de devenir des couvents, ont laissé un embryon de fonds d'archives²³. Pour cerner l'ampleur

14. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville*, (n. 6), p. 252.

15. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus et recluses* (n. 3).

16. Voir Luzian PFLEGER, «Die Geschichte der Inkusen am Oberrhein am Ausgang des Mittelalters», *Historisch-politische Blätter*, 139, 1907, p. 501-513. Luzian PFLEGER, «Die elsässischen Klausnerinnen im Mittelalter», *Elsaßland*, 14, 1934, p. 361-366. Médard BARTH, «Beiträge zur Geschichte von Oberrhein», *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Dambach Barr Obernai*, 1969, p. 108-121, ici p. 110-112.

17. Voir leur édition en annexe de cet article. Ces deux prêches sont évoqués dans Luzian PFLEGER, *Zur Geschichte des Predigtwesens in Strassburg vor Geiler von Kaysersberg*, Strasbourg, 1907, p. 50-52 et p. 61-63.

18. AMS VI 699.

19. MGH SS XX, p. 10.

20. MGH SS XXIII, p. 443-444.

21. MGH SS XVII, p. 234 l. 26-28 et 235 l. 43-46.

22. Auguste JUNDT, *Les Amis de Dieu au quatorzième siècle*, Paris, 1879, ici p. 55-62.

23. AM Haguenau GG 29 et 30; AMS 1AH 4167-4188 et 3AST 15/228, 16/234b, 237, 238.

du phénomène de la réclusion non seulement en ville, mais aussi à la campagne, une autre catégorie de sources est riche d'enseignements: le cartulaire des Dominicains de Strasbourg et celui de Sturzelbronn, qui peuvent révéler la présence de reclusoirs et de reclus lors de donations à des recluses, de procès, ou encore lorsque les recluses se soumettent aux Dominicains et leur transmettent leurs biens²⁴. Aucune trace archéologique de reclusoirs en Alsace, si ce n'est, peut-être, trois carreaux de pavement, qui pourraient provenir du reclusoir de Weiler près de Wissembourg²⁵.

L'étude des sources concernant ces femmes se heurte au problème de leur dénomination, car il arrive parfois qu'elles soient appelées béguines ou même moniales au lieu de recluses. Deux exemples parmi d'autres: en 1312, une nommée Demudis est dite *begina dicta de Ottenrode, inclusa inclusorii in Mittelkurz*²⁶; en 1305, il est question de deux *moniales inclusorii in Wissenburg apud domum Predicatorum ibidem*²⁷. L'imprécision du vocabulaire témoigne de la richesse et de la diversité des expériences religieuses à cette époque²⁸.

Le cas des reclus d'Alsace est conforme au cadre général évoqué plus haut: un seul est connu pour tout le Haut Moyen Âge. Il s'agit d'un dénommé Gebhard, reclus à Strasbourg – sans autre précision – qui, avant 906, a émis une prophétie relative à la fondation du monastère d'Ebersberg, près de Munich²⁹. On ne peut pas exclure qu'il y ait eu d'autres reclus rattachés aux monastères créés en

24. AMS 1AH 854 et 855, cartulaires des Dominicains de Strasbourg. Pfälzische Landesbibliothek Speyer, Nachlass Johann Michael Frey, carton 2, copies et regestes (dont photocopie au Landesarchiv Speyer, X 55/53) tirés du cartulaire de Sturzelbronn brûlé en 1870, en quatre parties (Abschnitte) dont la première contient les copies, la troisième l'index et la quatrième les regestes (Reg.) ; en ligne : <https://www.dilibr.de/rfb/content/titleinfo/2305859>.

25. René SCHELLMANN, « Quelques témoins archéologiques de l'histoire du village », *L'Outre-Forêt* n° 90, 1995/II (n° spécial sur Weiler près Wissembourg), p. 9-15, ici p. 12-13.

26. AMS 1AH 854 f° 121. Élisabeth CLEMENTZ, « Die Beginen im Elsaß – ein Überblick », in Jörg VOIGT, Marco A. SORACE, Bernward SCHMIDT (dir.), *Das Beginenwesen in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Fribourg/Stuttgart, « Studien zur christlichen Religions- und Kulturgeschichte », 2015, p. 89-115, ici p. 91-93. Voir aussi Brigitte DEGLER-SPENGLER, « Die Klausnerinnen bei St. Elisabethen in Basel und St. Margarethen in Binningen. Waren es Beginen? », *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde* 106, 2006, p. 113-131.

27. SUB III 175 n° 561.

28. Élisabeth CLEMENTZ, *Beginen im Elsaß* (n. 26), p. 89-115, ici p. 91-93. Sigrid WEGNER, *Beginen, Klausnerinnen und andere Fromme Frauen im Raum Koblenz. Geistliche und weltliche Netzwerke im späten Mittelalter*, Trier, « Quellen und Abhandlungen zur mittelhheinischen Kirchengeschichte 140 », 2017, p. 89-112. Contrairement à ce que l'on peut observer en Alsace, la dénomination « béguine » pour une recluse n'est attestée qu'une fois à la fin du xv^e siècle à Koblenz. Hannah KESS, « Klausnerin – Nonne – Begine? Eine schwierige Kategorisierung. Zum Beginenwesen in Franken », *Jahrbuch für fränkische Landesforschung* 67, 2007, p. 19-48.

29. *Chronicon Eberspergensense* (11e s.), in MGH SS XX, p. 10: *Ipsa tempore aliqui de Argentina urbe venientes similem a Gebhardo ibidem incluso prophetiam acceptam de provehendo loco retulerunt.*

Alsace à l'époque mérovingienne et carolingienne, comme cela a été le cas dans le sud-ouest de l'Empire pour les couvents de Sankt-Gallen, Lorsch, Rheinau, Sankt-Blasien et la Reichenau³⁰. Mais les sources alsaciennes sont muettes à ce sujet. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, si l'on peut faire confiance au chroniqueur d'Ebersmünster, un moine reclus dans ce monastère (*quendam monachum in eo monasterio reclusum*), à qui on avait confié ses archives, défraye la chronique. Pour obtenir un poste d'abbé, il les livre à l'évêque Werner, qui les détruit pour réduire à néant les privilèges de l'abbaye (mais les moines avaient mis ceux-ci en sûreté à Murbach). Le reclus est chassé³¹.

À partir de la fin du XI^e siècle, des femmes recluses, et seulement des femmes, apparaissent en Alsace. La plus ancienne connue est Uticha, pour qui l'évêque Werner von Achalm (1065-1077) fait construire un reclusoir près de la collégiale Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg³². À la fin du XII^e siècle, une autre recluse est citée près d'un pont sur l'Ill dans la banlieue de Strasbourg³³. Ces deux reclusoirs féminins des XI^e et XII^e siècles sont en relation avec une institution canoniale³⁴. Puis les sources sont muettes jusqu'à la seconde moitié du XIII^e siècle où, à partir des années 1260, les premières mentions de reclusoirs occupés par des femmes laïques se multiplient : 15 entre 1260 et 1300, 19 entre 1301 et 1330, soit 34 nouvelles mentions en un peu plus d'un demi-siècle³⁵. Aucune date de fondation d'un reclusoir ne nous est parvenue. Les premières mentions sont purement contingentes. Ces chiffres traduisent l'attrait pour cette forme de vie religieuse et la volonté de l'Église de canaliser la ferveur qui la sous-tend. Puis le rythme se ralentit fortement : 12 autres premières mentions de reclusoirs de 1331 jusqu'à la fin du XIV^e siècle et seulement trois pour le XV^e siècle³⁶ (pour quatre autres, aucune date précise n'est connue). Sans surprise, la courbe d'apparition des reclusoirs en Alsace est parallèle à celle des béguinages : dans les deux cas, l'institution s'affirme à partir de la seconde moitié

30. Bernhard SCHEL, « Inkusen am Oberrhein », *Freiburger Diözesan-Archiv* 68, 1941, p. 174-253, ici p. 179 et 189.

31. MGH SS XXIII, p. 443-444. Le chroniqueur n'est pas fiable : il confond les évêques Werner I (von Habsburg, 1002-28) et Werner II (von Achalm, 1065-77). L'histoire est censée se passer sous Werner II, dont le chroniqueur dit plus loin qu'il est mort à Byzance – ce qui est le cas de Werner I.

32. Paul WENTZCKE, éd., *Regesten der Bischöfe von Straßburg*, I, 1908, n° 329.

33. SUB I, p. 101 n° 122 : *apud pontem sancti Arbogasti*.

34. À côté du pont Saint-Arbogast se trouvait le chapitre de chanoines réguliers du même nom. Il est fort probable que le reclusoir en dépendait. Saint-Pierre-le-Jeune est un collège de chanoines séculiers.

35. Voir Annexe 1.

36. Voir Annexe 1.

du XIII^e siècle et atteint son apogée dans la première moitié du XIV^e siècle³⁷. Mais il ne s'agit là que de la partie émergée du phénomène. En effet, d'après le chroniqueur dominicain de Colmar, au début du XIII^e siècle, « il y avait des reclusoirs près de chapelles, où une femme seule, ou deux, ou trois ou plusieurs, étaient recluses ; certaines d'entre elles étaient soumises aux moines noirs, certaines aux moines blancs, certaines aux scistertiens (sic!), certaines à d'autres religieux, dont elles suivaient les statuts et les coutumes. Les frères mineurs et prêcheurs et les teutoniques n'existaient pas encore »³⁸. Or, en l'état actuel de la recherche, seuls deux reclusoirs sont connus avant le milieu du XIII^e siècle et aucun n'est soumis aux Bénédictins. Les reclusoirs dont l'existence est connue à l'heure actuelle ne constituent donc que la partie émergée de l'iceberg, ce que confirme le testament de Hesso d'Erstein, chanoine de Saint-Thomas. En 1278, il lègue un sou à chacun/e de cent *inclusis*³⁹. Le terme latin ne permet pas de savoir s'il s'agit de reclus ou de recluses, mais le nombre de bénéficiaires permet de mesurer l'ampleur du phénomène.

Sur les 55 reclusoirs répertoriés, 17 sont au ban d'une ville (environ 3/1), dont au moins six *intra muros*, et les 38 restants à la campagne. Ce résultat est en contradiction avec l'historiographie traditionnelle, qui insiste très souvent sur l'aspect urbain du phénomène⁴⁰. En fait, si les reclusoirs ruraux sont peu connus, c'est sans doute qu'ils sont plus difficiles à repérer dans les sources. L'observation de la carte⁴¹ (*voir ci-contre*) met encore en évidence une forte concentration de reclusoirs à Srasbourg même et dans une couronne proche (Bischheim, Eckbolsheim, Lingolsheim, Mundolsheim, Oberhausbergen, Schiltigheim, Vendenheim, Wolfisheim), un semis régulier le long de la *Bergstrasse*, la route qui longe le piémont vosgien, et de celle qui traverse la plaine d'Alsace, et une concentration dans les Vosges du Nord. D'autres régions en sont totalement dépourvues ou presque : Outre-Forêt, Ried, Hart et Sundgau. À Strasbourg et

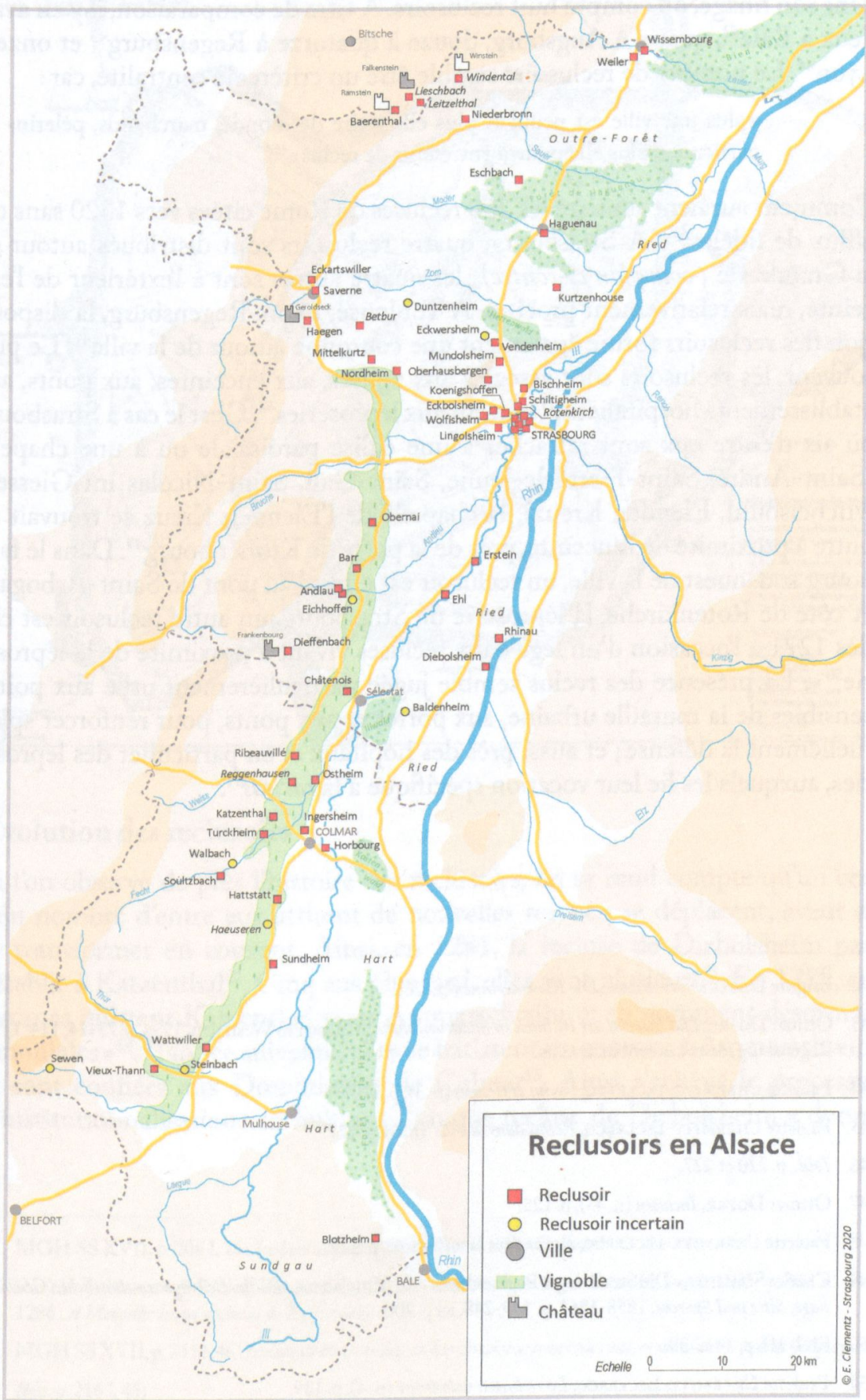
37. Élisabeth CLEMENTZ, *Die Beginen im Elsaß* (n. 26), p. 97.

38. MGH SS XVII, p. 235 § 9.

39. ADBR G 5702/3: *Item do lego centum inclusis unicuique unum solidum*. Voir aussi le testament de Johannes Oleiman, prêtre et prébendier du Grand Chœur. Il lègue *cuilibet inclusorio in civitate et extra civitatem ad unum miliare unum solidum* (SUB III, p. 78 n° 247, 1290). De même, *domicella Katherina dicta Murzellin* lègue *cuilibet sorori in domibus dictis gotzhüsere in civitate Argentinensi 2 denarios; item cuilibet incluse inclusoriorum sitorum in civitate Argentinensi et in ejusdem suburbio 4 denarios* (SUB III, p. 343 n° 1144, 1326).

40. Paulette L'HERMITE-LECLERQ, *La réclusion volontaire* (n. 4), p. 139. – *Intra muros*: Haguenau, Ribeauvillé, Turckheim, Wissembourg, et à Strasbourg Saint-André et Saint-Nicolas im Giessen. *Extra muros*: Obernai, Rhinau (in suburbio), Saverne, Wissembourg/Weiler et à Strasbourg St Arbogast, Saint-Gall, Rotenkirche et Elenden Kreuz, mais aussi, au moins à la date de leur première mention, Saint-Pierre-le-Jeune et Michelsbühl. Non localisé : Erstein.

41. Je remercie Jean-Marie Holderbach, qui a réalisé les cartes de cet article. Pour les dates de premières mentions de ces reclusoirs (avec sources), voir Annexe 1.



dans son finage, on compte huit reclusoirs. À titre de comparaison, il y en avait deux à Bâle⁴², quatre à Augsburg, douze à quatorze à Regensburg⁴³ et onze à Lyon⁴⁴. Le nombre de reclusoirs semble être un critère de centralité, car :

« plus une ville est peuplée, plus elle attire de monde, marchands, pèlerins en particulier, plus elle pourra entretenir de reclus »⁴⁵.

Comment auraient subsisté les 260 recluses de Rome citées vers 1320 sans cet afflux de fidèles⁴⁶ ? À Strasbourg, quatre reclusoirs sont distribués autour de la Grande Île (*voir plan ci-contre*) ; les quatre autres sont à l'extérieur de l'enceinte, mais relativement proches. À Toulouse, Lyon, Regensburg, la disposition des reclusoirs forme également une couronne autour de la ville⁴⁷. Le plus souvent, les reclusoirs sont associés aux églises, aux enceintes, aux ponts, aux établissements hospitaliers et surtout aux léproseries⁴⁸. C'est le cas à Strasbourg où six d'entre eux sont rattachés à une église paroissiale ou à une chapelle (Saint-André, Saint-Pierre-le-Jeune, Saint-Gall, Saint-Nicolas im Giessen, Michelsbühl, Elenden Kreuz) ; la chapelle de l'Elenden Kreuz se trouvait en outre à proximité de l'enceinte, près de la porte de Kronenbourg⁴⁹. Dans le faubourg sud-ouest de la ville, un reclusoir est attesté au pont de Saint-Arbogast. À côté de Rotenkirche, la léproserie de Strasbourg, un autre reclusoir est cité dès 1271 à l'occasion d'un legs « aux recluses vivant à proximité de la léproserie⁵⁰ ». La présence des reclus semble jugée particulièrement utile aux points sensibles de la muraille urbaine, aux portes et aux ponts, pour renforcer spirituellement la défense ; et aussi près des hôpitaux et en particulier des léproseries, auxquels les lie leur vocation spécifique à la *caritas*⁵¹.

42. Brigitte DEGLER-SPENGLER, *Die Klausnerinnen* (n. 26).

43. Ottmar DOERR, *Das Institut der Inklusen in Süddeutschland*, Münster in Westfalen, 1934, p. 73-74, 114-119. À Regensburg, deux cas sont incertains.

44. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus et recluses* (n. 3), p. 210.

45. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 227.

46. *Ibid.*, p. 220 et 227.

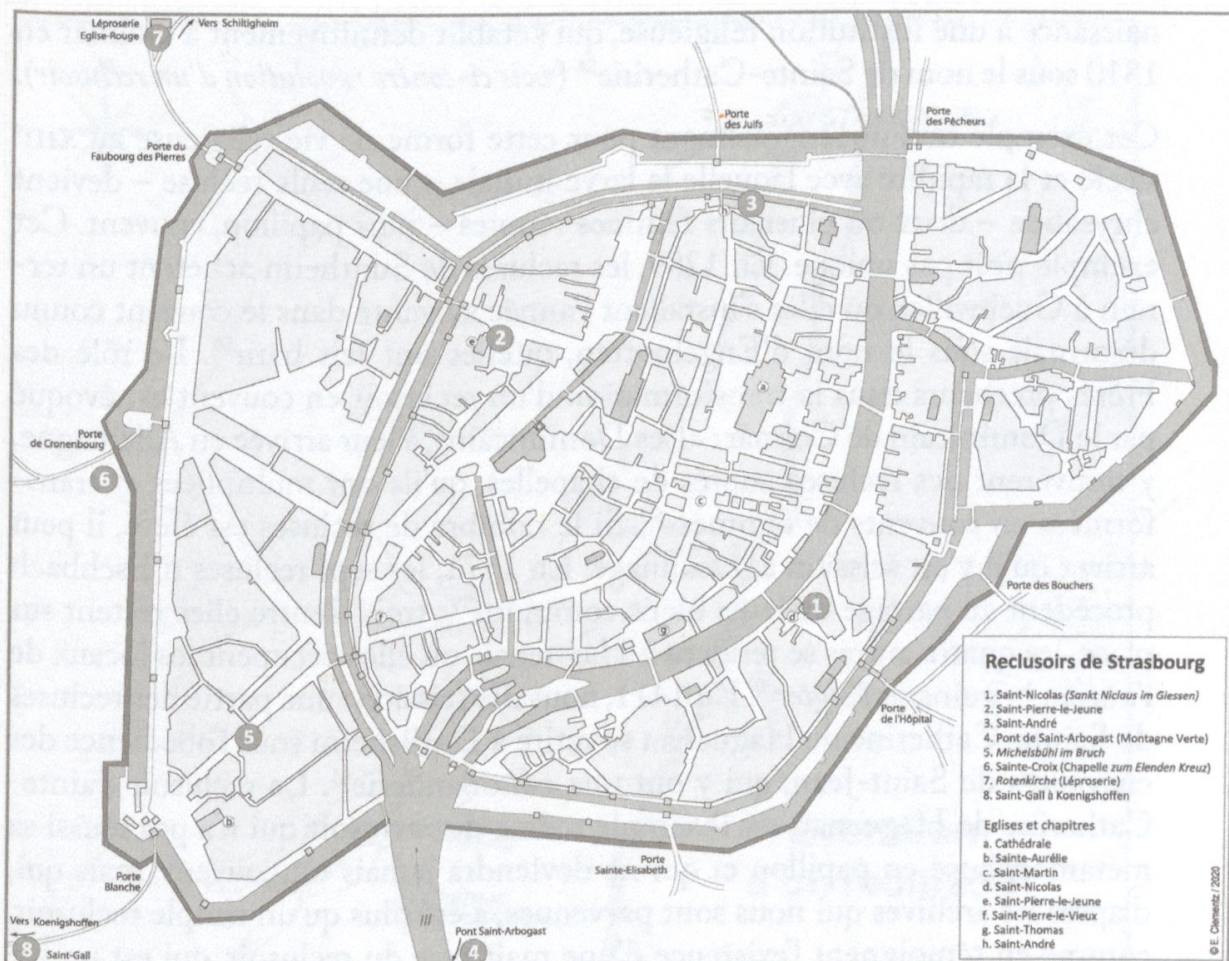
47. Ottmar DOERR, *Inklusen* (n. 43), p. 125.

48. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 229.

49. Charles SCHMIDT, « Die Straßburger Beginenhäuser im Mittelalter », *Alsatia. Beiträge zur elsässischen Geschichte, Sage, Sitte und Sprache*, 1858-1861, p. 149-248, ici p. 200.

50. SUB III, p. 14 n° 39.

51. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *La réclusion volontaire* (n. 4), p. 139.



Évolution des reclusoirs

Si l'on observe de près l'histoire des reclusoirs, on se rend compte qu'un certain nombre d'entre eux attirent de nouvelles recrues, se déplacent, avant de se transformer en couvent. Ainsi, en 1281, la recluse de Diebolsheim part s'établir à Katzenthal⁵². Cinq ans plus tard, elles sont plusieurs⁵³. En 1288, ces femmes quittent Katzenthal pour Ammerschwihr et se nomment désormais « moniales »⁵⁴. L'année suivante, elles se bâtissent un couvent à Ammerschwihr et sont confiées aux Dominicains de Colmar⁵⁵. Ainsi s'achève le processus d'institutionnalisation : en huit ans, l'unique recluse de Diebolsheim a donné

52. MGH SS XVII, p. 208 l. 16: *Inclusa de Tübilsheim se transtulit in Cazintal*.

53. Rudolf THOMMEN et Rudolf WACKERNAGEL, *Urkundenbuch der Stadt Basel*, II, Basel, 1893, p. 307 n° 541, 1286: *A Meiwihr iuxta inclusas de Kazendal*.

54. MGH SS XVII, p. 215 l. 46: *Incluse de Katzintal in Amiliswire se transtulerunt, et moniales se postea vocaverunt*.

55. *Ibid.* p. 216 l. 45.

naissance à une institution religieuse, qui s'établit définitivement à Colmar en 1310 sous le nom de Sainte-Catherine⁵⁶ (*voir ci-contre : évolution d'un reclusoir*).

Cet exemple traduit l'engouement pour cette forme de vie religieuse au XIII^e siècle et la rapidité avec laquelle la larve initiale – une seule recluse – devient chrysalide – deux ou plusieurs femmes réunies – puis papillon, couvent. Cet exemple n'est pas unique. En 1289, les recluses de Suntheim achètent un terrain à Guebwiller, où elles s'installent l'année suivante dans le couvent connu désormais sous le nom d'Engelporten, qu'elles ont fait bâtir⁵⁷. Le rôle des Frères prêcheurs dans la transformation d'un reclusoir en couvent est évoqué par le Dominicain de Colmar : «Les Dominicains, à leur arrivée en Allemagne, y trouvèrent des recluses auprès de chapelles, qu'ils ont multipliées et transformées en couvents de femmes»⁵⁸. Si le nombre de recluses est élevé, il peut arriver qu'il y ait scission et essaimage. En 1371, les sept recluses d'Eschbach procèdent au partage de leurs biens communs⁵⁹ : trois d'entre elles restent sur place, les quatre autres se rendent à Haguenau, où elles occupent les locaux de l'ancien béguinage *Voigter*⁶⁰. En 1411, nouvelle scission : une partie des recluses de Sainte-Catherine de Haguenau se retire à Dorlisheim sous l'obédience des chevaliers de Saint-Jean, qui y ont une commanderie⁶¹. Le reclusoir Sainte-Catherine de Haguenau est l'exemple même du reclusoir qui n'a pas réussi sa métamorphose en papillon et qui ne deviendra jamais un couvent, mais qui, d'après les archives qui nous sont parvenues, a été plus qu'un simple reclusoir, comme en témoignent l'existence d'une maîtresse du reclusoir, qui est un indice d'organisation de la communauté, et sa richesse en objets liturgiques⁶². À Saverne aussi, le reclusoir disposait de sa propre chapelle avec au moins deux autels, car en 1489, Johannes Habermann est cité comme chapelain de l'autel principal du reclusoir, dédié à la Vierge et à saint Laurent⁶³.

56. HEK c. 236.

57. MGH SS XVII, p. 217 l. 2 et 37. Sonia PELLETIER-GAUTIER, *L'Église et la vie religieuse à Guebwiller à la fin du Moyen Âge*, Colmar, 1988, p. 35-38.

58. MGH SS XVII, p. 234, § 7, l. 26-28 (De rebus Alsaticis ineuntis saeculi XIII) : *Fratres Predicatores, cum primitus in Theutonium pervenissent, invenerunt quasdam mulierculas inclusas prope capellas, quas multiplicarunt et in mulierum claustra mutaverunt.*

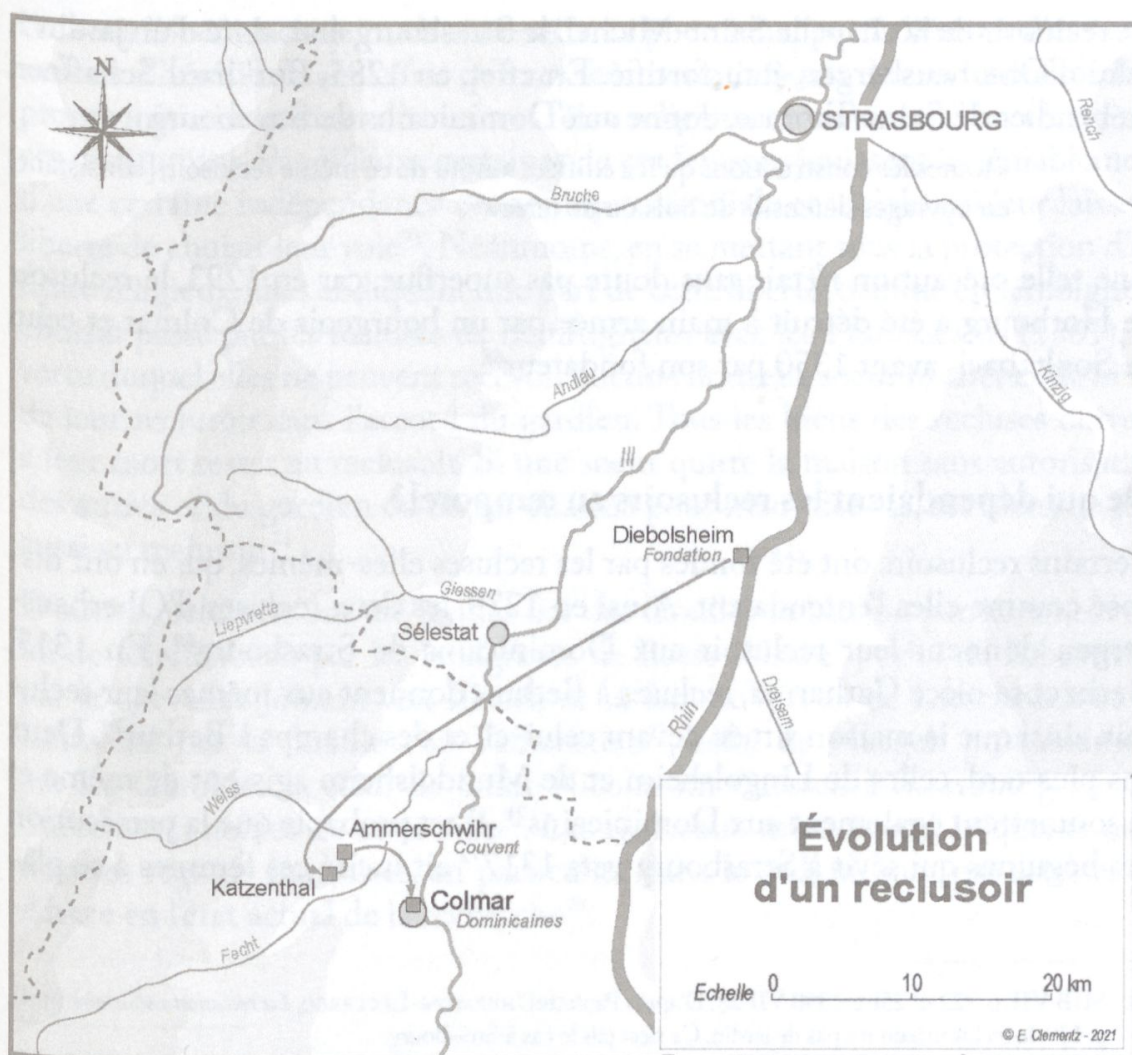
59. AM Haguenau GG 29/1.

60. Georges GROMER, *Les Béguinages à Haguenau d'après les notes inédites de M. Hanauer*, Rixheim, 1909, p. 9-14.

61. *Ibid.*, p. 13. On ignore ce qu'elles sont devenues à Dorlisheim.

62. Anne AUBIN, *Les Recluses de Sainte-Catherine de Haguenau. L'évolution d'une communauté féminine entre 1371 et 1453*, Mémoire de master sous la direction d'Élisabeth Clementz, Strasbourg, 2016.

63. Information tirée du fichier de M. Louis Schlaefli. Je le remercie de me l'avoir communiquée ; il cite ADBR G 5699/12a.



En ce qui concerne l'aspect matériel des reclusoirs, leur exigüité est bien connue, de même que leurs deux petites fenêtres, dont l'une donnait sur la rue et l'autre, percée dans le mur du chœur de l'église à laquelle le reclusoir est accolé, permettait de suivre les offices⁶⁴. Que nous apprennent les sources alsaciennes à ce sujet ? Très peu de choses. Comme pour presque tout édifice, les matériaux utilisés semblent avoir été le bois et la pierre, car en 1332, une indulgence est accordée, entre autres, à ceux qui apporteront du bois ou des pierres pour réparer le reclusoir accolé à l'église Saint-André de Strasbourg⁶⁵.

64. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « La femme à la fenestrelle du reclusoir », dans *La Femme au Moyen Âge*, Maubeuge, Jean Touzot, 1990, p. 49-65, ici p. 53. Jörg VOIGT, « Die Inkluse Elisabeth von Beutnitz (1402-1445): Zum Inklusenwesen in Thüringen », dans *Religiöse Bewegungen im Mittelalter. Festschrift Matthias Werner*, Köln, « Veröffentlichungen der Historischen Kommission für Thüringen 24 », 2007, p. 347-395. Bernhard SCHELß, *Inklusen* (n. 30), p. 192-197, avec publication de plans de reclusoirs p. 194. Ottmar DOERR, *Inklusen* (n. 43), p. 39.

65. SUB V, p. 19 n° 4. 1332 VI 29.

Le reclusoir de la chapelle Saint-Michel de Strasbourg était doté d'un jardin⁶⁶, celui d'Oberhausbergen était fortifié. En effet, en 1285, Burkhard Schaffner, prébendier de Saint-Thomas, donne aux Dominicains de Strasbourg :

« toutes les constructions qu'il a édifiées autour de ce même reclusoir, [consistant] en ouvrages défensifs de bois ou de terre »⁶⁷.

Une telle précaution n'était sans doute pas superflue, car en 1293, le reclusoir de Horbourg a été détruit à main armée par un bourgeois de Colmar et celui de Soultzbach avant 1350 par son fondateur⁶⁸.

De qui dépendaient les reclusoirs au temporel ?

Certains reclusoirs ont été fondés par les recluses elles-mêmes, qui en ont disposé comme elles l'entendaient. Ainsi en 1279, les deux recluses d'Oberhausbergen donnent leur reclusoir aux Dominicains de Strasbourg⁶⁹. En 1315, Gerin et sa nièce Catharina, recluses à Betbur, donnent aux mêmes leur reclusoir, ainsi que la maison située devant celui-ci, et des champs à Betbur⁷⁰. Deux ans plus tard, celles de Lingolsheim et de Mundolsheim agissent de même et se soumettent également aux Dominicains⁷¹. Il est probable que la persécution des béguines qui sévit à Strasbourg vers 1317⁷² ait incité ces femmes à se pla-

66. SUB VII, p. 722 n° 2501, 1390 VII 28. D'après Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *La réclusion volontaire* (n. 4), p. 139, le reclus urbain n'a pas de jardin. Ce n'est pas le cas à Strasbourg.

67. AMS 1AH 854 f° 91v: *omnia edificia circa reclusorium predictum in ... defensionibus ligneis sive terreis ab ipso B. constructa.*

68. MGH SS 17, 220 l. 6, 1293: *Lienhart civis Columbariensis armata manu inclusorium de Horburc dicitur destruxisse.* AM Turckheim GG 26, avant 1350: les femmes du *Gottshause zu Dürenkheim* se sont plaintes à l'official de Bâle de Dieter Hemmerlin: alors qu'elles étaient encore à Soultzbach *in dem Gotteshause daselbsten*, Dieter, qui l'avait fait bâtir et installer pour l'amour de Dieu – après quoi il s'était donné *den frauen und dem Gottshause* avec tous ses biens et y avait fait entrer sa fille Katharina, le tout en compensation des péchés de ses parents et ancêtres (*sunde und übertretung seiner eltteren und voreltteren*) – l'a fait détruire (*verstören und verhergen und verderben ... – welcher allerlei träme, sparren und ander bauwholtz dem Gottshaus zuständig verderbe und verwüste*). Copie XVII^e s. Dans d'autres chartes sous la même cote, ce Gottshaus est appelé *close*, *clusa* et *closter* et ses habitantes *sorores incluse* et *closenerin*.

69. AMS 1AH 854 f° 91v, 1279.

70. AMS 1AH 854 f° 31r, 1315. Gerin, *inclusa inclusorii ville Bettebur*, et sa nièce Catharina le donnent aux Dominicains de Strasbourg *cum domo sita ante idem inclusorium et cum agris*. Voir aussi Sandrine TURCK, *Les Dominicains à Strasbourg entre prêche, prière et mendicité (1224-1420)*, Strasbourg, « Publications de la Société Savante d'Alsace, Recherches et documents 68 », 2002, p. 188.

71. AMS 1AH 854 f° 109-110 et 120-121.

72. Sigrid SCHMITT, « Verfolgung, Schutz und Vereinbarung. Die Straßburger Beginen im 14. Jahrhundert », *Rottenburger Jahrbuch für Kirchengeschichte*, 27, 2008, p. 111-136. Alexander PATSCHOVSKY, « Straßburger Beginenverfolgung im 14. Jahrhundert », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, 30, 1974, p. 56-198.

cer sous l'obédience des ordres mendiants pour échapper à d'éventuelles accusations d'hérésie. Mais le fait que ces femmes ont fondé des reclusoirs de leur propre initiative permet de mesurer l'élan religieux qui sous-tend la création de ces institutions. Par ailleurs, certaines de ces femmes jouissent indéniablement d'une certaine indépendance économique, familiale et sociale qui leur laisse la liberté de choisir leur voie⁷³. Néanmoins, en se mettant sous la protection d'un ordre religieux, elles abdiquent une part de cette liberté, comme en témoigne le contrat passé par les recluses de Schiltigheim avec les Franciscains (1361), en vertu duquel elles ne peuvent recevoir aucune nouvelle soeur ni aliéner de biens de leur reclusoir sans l'accord du gardien. Tous les biens des recluses doivent à leur mort rester au reclusoir. Si une soeur quitte la maison sans autorisation des autres et du gardien ou en est chassée pour mauvaise vie, ses biens restent aussi au reclusoir⁷⁴.

D'autres reclusoirs ont été fondés par des familles nobles ou patriciennes : celui de Dieffenbach par les landgraves de Basse-Alsace⁷⁵, celui de Ribeauvillé par le chevalier Johann von Illzach et sa femme⁷⁶, ceux de Lieschbach et de Leitzeltal par la famille von Falkenstein⁷⁷, celui de Haegen probablement par les Geroldseck, celui de Saint-Nicolas im Giessen à Strasbourg par les Stubenweg, nobles de cette ville⁷⁸. Les reclusoirs municipaux, fréquents dans d'autres régions françaises, en particulier dans le sud, ne sont pas attestés en Alsace en l'état actuel de la recherche⁷⁹.

73. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus et recluses* (n. 3), p. 206. Élisabeth CLEMENTZ, *Beginen im Elsaß* (n. 26), p. 111-113.

74. AMS CH 1609, 1361.

75. ADBR G 3465 f° 33v-35r n° 17, 1369 : le landgrave Johann affecte à une primissairie les biens de l'*inclusorium* de Dieffenbach-au-Val, fondé par ses ancêtres et *omnino desolatum*. Voir aussi Jean JOSEPH, « L'église de Dieffenbach-au-Val », *Annuaire de la Société d'Histoire du Val de Villé*, 1988, p. 92-113.

76. Karl ALBRECHT, *Rappoltsteinisches Urkundenbuch 759-1500*. 1, Colmar, 1891, p. 471-475 n° 618, 1350 : Johann von Illzach, écuyer, et sa femme donnent leur cour à Ribeauvillé, avec (tous ?) leurs biens, au curé de Ribeauvillé pour qu'il y fonde *perpetuam clusam, in qua ... 4 sorores includi et per ... incuratum in Rapoltzwilr. ... velari voluerint*.

77. Friedrich WILHELM et alii, *Corpus der altdeutschen Originalurkunden bis 1300*, II, Lahr, 1932, n° 1534 = ZGO 16, 1864, p. 417 : en 1292, Walter von Falkenstein donne la close de Lieschbach à sa fille *swester Anne* et à *swester Adelheid, die bi ir ist*, et la soumet aux Franciscains de Haguenau. – En 1328, deux filles de feu Ortlieb von Falkenstein, chevalier, *closenerinnen zu Leckesbachen*, donnent à Stürzelbronn des rentes à Ingenheim et Bossendorf : Frey, Reg. 99.

78. SUB VII, p. 143 n. 1a, 1346 : *Katherina dicta Judenbreterin, magistra, et incluse inclusorii in dem Giessen ont pour gubernatores Reimbold Stubenweg* et son neveu Rudolf, chevaliers. Charles SCHMIDT, *Histoire du chapitre Saint-Thomas de Strasbourg pendant le Moyen Âge*, Strasbourg, 1860, p. 256.

79. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *La Femme à la fenestrelle* (n. 64), p. 62. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 242.

Dans le domaine de la vie quotidienne, une question demeure : qui assurait l'entretien de ces femmes ? Lorsque le jour de l'inclusion d'Else Linser au reclusoir Saint-Gall, le prieur des Augustins s'adresse à la foule pour lui dire de ne pas importuner la recluse, il déclare : *Si tu désires savoir comment elle vit, il y a son «botte» qui vient tous les jours. Interroge-le à son sujet et contente-toi de cela.* Cette phrase pose question : le mot allemand *bote* peut désigner un messenger ou un quêteur. Un quêteur aurait-il sillonné les rues de Strasbourg pour collecter les denrées et l'argent nécessaires à la recluse ? Dans les documents concernant ces femmes, seul le contrat de Grede von Oppenheim avec la commune de Blotzheim donne des détails sur ce point. Si dans sa vieillesse elle devient impotente et que ses revenus baissent, ce sera à la commune de l'entretenir et de mettre à sa disposition une femme qui veille sur elle jusqu'à la fin de ses jours⁸⁰. Pour les reclusoirs proches d'un château, on peut raisonnablement supposer que la famille fondatrice du reclusoir entretenait leurs membres. Pour les autres, la question reste ouverte. Peut-être ces femmes devaient-elles, avant d'entrer au reclusoir, prouver qu'elles pourraient subvenir à leurs besoins, comme c'est attesté de nombreuses reprises pour les reclusoirs anglais⁸¹ ? Mais pour le moment, il n'y a aucun indice en ce sens en Alsace.

Prosopographie

Qui sont les femmes qui ont habité dans ces reclusoirs ? À Strasbourg, des filles du patriciat et de la noblesse vivent dans un reclusoir de la ville au XIV^e siècle. Katherina Judenbreter, d'une famille du patriciat bourgeois, vit dans celui de Saint-Nicolas im Giessen en 1346⁸². En 1332, Grede, fille de feu Andreas Wirich, noble strasbourgeois, vit au reclusoir Saint-André, où a également séjourné, à une date inconnue, *soror Brygida Happmacherin*, dont un parent a été Ammeister⁸³. Il en va de même à Haguenau où Grede Ritter, d'une famille de premier plan de la bourgeoisie de la ville, est *meisterin* au reclusoir Sainte-Catherine en 1371⁸⁴, fonction occupée deux ans plus tard par Gertrud,

80. StABS, Klosterarchiv, Urkunden Blotzheim Nr. 1/15, 1462 : *Ouch ob sach wer, das ich so kranck und unvermöglichen wurde mines libes, das ich nit mer wandlen gon noch sten möchte, das ich setz in den willen Gottes, ouch ob mir abgieng an miner libes narung, das denn dieselben obgenanten erbren (sic) lütte, der vogt, die dorffeserer und die kilchmeyger und alle ir nachkomen und die gantze gemeind des dorffes ze Blotzheim mir zugeben sollen ein erber frouwen, mir und ir in irem kosten mit essen und trincken, die by mir syge, min pflege und warte nach notdurfft.*

81. Ann K. WARREN, *Anchorites and their patrons in medieval England*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, London, 1985, p. 74-75.

82. SUB VII, p. 143 n. 1a.

83. AMS 1OND 1 f° 38v, sans date : *soror Brygida Happmacherin alias Pruissin, inclusa propter Deum infra septa ecclesie parochialis sancti Andree.* Je remercie Marie-Jo Nohlen pour cette référence.

84. AM Haguenau GG 29/1.

filles du chevalier Ortlieb von Falkenstein⁸⁵. Toujours au ^{xiv}e siècle, la noblesse est très bien représentée dans les reclusoirs situés dans les Vosges du nord. Ainsi une fille d'Anselm Vogt von Wasselnheim, d'une famille de la petite noblesse, est recluse à Baerenthal dans la seconde moitié du ^{xiv}e siècle⁸⁶. À la même époque, Susanna et Clementia von Mombronn, autre famille de petite noblesse, vivent au reclusoir de Haegen, de même qu'Agnes et Susanna von Geroldseck qui, elles, sont issues de ce lignage baronial, mais sont peut-être des filles illégitimes⁸⁷. À Leitzeltal et Lieschbach, deux reclusoirs qui se trouvent sous le château de Falkenstein, des filles de la famille de Falkenstein sont citées entre 1292 et 1358. En effet, en 1292, Walter von Falkenstein donne la *close* de Lieschbach à sa fille, soeur Anne, et à soeur Adelheid, qui vit avec elle⁸⁸. En 1358, le chevalier Heinz von Falkenstein promet de servir une rente viagère à sa sœur Katharina (pour qu'elle entre ?) au reclusoir de Leitzeltal⁸⁹. Il s'agit indéniablement de deux reclusoirs fondés par les Falkenstein à proximité de leur château éponyme pour des femmes de leur lignage. Ce lien entre château et reclusoir, qui ne semble pas exister dans le royaume de France, est aussi attesté ailleurs dans l'Empire et en Angleterre⁹⁰. Dans les Vosges du nord, le reclusoir de Haegen, où vivaient des filles von Geroldseck, se trouve sous le château de Geroldseck, celui de Baerenthal sous le château de Ramstein⁹¹.

Quant à celui de Windental, il est situé sous le château de Winstein, et a probablement été fondé par la famille de ce nom. Le reclusoir fondé par les

85. Georges GROMER, *Béguinages à Haguenau* (n. 60), p. 10.

86. AMS III 23/5/1.

87. Luzian PFLEGER, *Elsässische Klausnerinnen* (n. 16), p. 362, sans source. – 1361. Susanna et Clementia, filles de feu Gerung von Monburne, chevalier, *includit in Hegeheim*, vendent une rente sur une rente de leur reclusoir : ADBR G 1531. – 1364. Anna und Chunnel von Mömburnen, Suse und Agnes von Geroltzeck und der convent gemeinlich der closen und des huses zu Hegenheim vendent une rente : Alfons ADAM, « Das Seelenbuch des Spitals in Zabern », *Bulletin de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace* 21, 1906, p. 129-242, ici p. 158.

88. Cf. n. 77.

89. Friedrich BATTENBERG, *Lichtenberger Urkunden. Regesten zu den Urkundenbeständen und Kopieren des Archivs der Grafen und Herren von Lichtenberg in Darmstadt, Karlsruhe, München, Speyer, Straßburg, Stuttgart und Ludwigshafen, 1163-1500*, Darmstadt, Hessisches Staatsarchiv, I, 1994, n° 821.

90. Voir Sigrid SCHMITT, « Zwischen frommer Stiftung, adliger Selbstdarstellung und standesgemäßer Versorgung », dans Kurt ANDERMANN (éd.), *Rittersitze. Facetten adligen Lebens im Alten Reich*, Tübingen, Bibliotheca Academica, « Kraichtaler Kolloquien 3 », 2002, p. 11-44, ici p. 35 où l'auteur évoque la fondation en 1510 par Franz von Sickingen du reclusoir de Trombach (*Trombacher Klaus*) à proximité de son château d'Ebernburg. Pour l'Angleterre, voir E. A. JONES, « O Sely Ankir ! », dans Liz Herbert McAvoy, éd., *Medieval Anchorites in their Communities*, Woodbridge, Boydell, 2017, p. 13-35, ici p. 18-21. Merci à Laura Moncion pour la communication de ce travail.

91. Une fille d'Anselm Vogt von Wasselnheim et d'une Hohenstein est *clousenerin ... zu Berendal*, sous l'autorité de Stürzelbronn. Elle survit à ses parents et hérite du douaire de sa mère : AMS III 23/5/1 (2e moitié ^{xiv}e s.). Ces familles n'ont pas possédé le château de Ramstein.

landgraves de Basse-Alsace à Diefenbach dans le centre de l'Alsace se trouve également sous leur château de Frankenburg⁹². Ces reclusoirs fondés par des familles nobles à proximité de leur château semblent faire partie d'une stratégie familiale pour caser leurs filles. Francis Rapp rappelle que pour les nobles, le monastère est souvent une annexe du château. En effet, pour éviter le morcellement de leur fortune, les nobles plaçaient leurs rejetons dans des couvents. C'est surtout vrai pour les filles. L'exemple des Falkenstein est éclairant à ce sujet. Ils ont non seulement fondé les deux reclusoirs de Lieschbach et Leitzeltal, où quatre femmes de leur lignage sont attestées, mais en ont encore placé d'autres au reclusoir de Weiler près de Wissembourg⁹³ et à Sainte-Catherine de Haguenau⁹⁴. Or dans la stratégie mise en oeuvre par la noblesse pour établir ses filles, la construction d'un reclusoir était certainement moins onéreuse que la fondation d'un couvent. Elle pouvait aussi être une solution provisoire, dans la mesure où tout reclusoir était susceptible de devenir un couvent. La proximité du château de la famille avait encore un autre avantage : elle permettait une surveillance aisée de celles qui séjournaient au reclusoir proche et qui entretenaient par leurs prières la memoria familiale. D'autres motivations ont pu jouer : l'une ou l'autre fille de la noblesse a pu être sincèrement attirée par cette forme de vie religieuse. Par contre, dans la seconde moitié du xiv^e siècle, les recluses nobles ou issues de familles patriciennes se font rares dans nos sources. Au xv^e siècle, il n'y en a plus aucune. Seule Margrede, fille de feu Conrad von Brende, ancien secrétaire de la ville de Strasbourg, sort du lot. Elle vit au reclusoir Sainte-Catherine de Haguenau et scelle de son propre sceau⁹⁵. Cette évolution est identique à celle des béguines en Alsace⁹⁶ : si au xiv^e siècle, un cinquième des béguines strasbourgeoises connues appartient aux familles dirigeantes de la ville, il n'en est plus de même au siècle suivant. Néanmoins, les recluses qui au xiv^e siècle n'apparaissent dans les sources qu'avec un prénom n'étaient pas forcément dépourvues de moyens. Pour preuve, le fait que

92. Il n'est pas impossible que *juncfrow Metze die closenerin von Tieffenbach*, citée sans date dans l'obituaire de Sainte-Claire am Roßmarkt et qui est enterrée dans l'église du couvent (*ist in unserre kirchen begraben*) soit de la famille des landgraves. En effet, elle a donné 2 lb. de rente, soit plus que la plupart des nobles (AMS 1AH 769 p. 225). Une autre recluse de cette famille est citée dans le nécrologe des Dominicains de Strasbourg : *domicella Margareta, filia domini lantgravii, reclusa in Ehenheim* (AMS 1AST 176/II, p. 342). Elle ne figure pas dans Detlev SCHWENNICK, *Europäische Stammtafeln*, VI. *Familien des alten Lotharingen*, Marburg, 1978, p. 151. La modestie de son établissement ne convient qu'au xiv^e s. (s'agirait-il de la fille naturelle d'un landgrave ?); d'ailleurs le reclusoir *uff Grüss* d'Obernai n'est pas attesté auparavant.

93. Frey, copie n° 52, 1315 : Catherine, fille de Burkhard von Hüttendorf et de feu Catharina von Falkenstein, *inclusa inclusorii in Wyler*.

94. Georges GROMER, *Béguinages à Haguenau* (n. 60), p. 10.

95. AM Haguenau GG 30/22, 1418. Chose étonnante, ce sceau a un cimier. Margrede aurait-elle repris le sceau de son père ?

96. Élisabeth CLEMENTZ, *Die Beginen im Elsaß* (n. 26), p. 99-101.

dans quatre cas au moins elles donnent leur reclusoir aux Dominicains de Strasbourg⁹⁷. Autres exemples : celui de Grede von Oppenheim, qui en 1462 donne tous ses biens à l'église paroissiale de Blotzheim, où elle est recluse, et celui de Grede von Mengen, qui hérite de tous les biens de son oncle, dont une maison à Niedermorschwihr, pour qu'elle puisse *eo melius inclaustrari aut maritari*⁹⁸. Quant à celles qui ne possèdent rien, ou pas grand'chose, il y a de fortes chances qu'elles n'apparaissent pas dans les sources et nous échappent entièrement. Les sources sont également très discrètes sur la situation familiale de ces femmes. Étaient-elles veuves, mariées, célibataires ? Le corpus des 124 recluses identifiées ne comprend qu'une femme mariée et une veuve. La première est citée en 1187 dans la donation faite par son mari, médecin lombard de Strasbourg, à Saint-Pierre-le-Jeune. Il y fonde son anniversaire, celui de son épouse Berhta, recluse au pont Saint-Arbogast, et celui de leur fils Humbert, chanoine à Saint-Pierre-le-Jeune⁹⁹. La seconde est maîtresse d'un reclusoir strasbourgeois au xv^e siècle¹⁰⁰. Des relations familiales entre membres du reclusoir apparaissent : à sept reprises, deux soeurs sont citées, le duo tante-nièce apparaît deux fois, deux autres recluses sont en famille, sans autres précisions¹⁰¹. Au reclusoir de Mundolsheim ont séjourné une mère et ses deux filles¹⁰². Ce résultat n'est guère surprenant, si l'on tient compte du fait qu'un certain nombre de reclusoirs sont des créations familiales. Il est bien sûr très difficile de répondre à la question des motivations de ces femmes, en particulier pour celles qui ont été placées par leur famille à proximité de leur château. Par contre, pour les femmes qui y sont entrées volontairement, la dimension religieuse de la démarche ne fait aucun doute. Dans le contrat passé avec la paroisse et la commune de Blotzheim en 1462, Grede reconnaît avoir mené « sa vie de façon déraisonnable au désavantage du salut de son âme »¹⁰³.

L'entrée au reclusoir lui permet de faire pénitence dans l'espoir d'obtenir le salut éternel. Evidemment, des considérations plus matérielles pouvaient également entrer en ligne de compte. Cette même recluse de Blotzheim lègue ses

97. Voir n. 69-71.

98. StABS, Klosterarchiv, Urkunden Blotzheim Nr. 1/15 et AMTurckheim GG 26, 1346 IV 21. Comme la chartre se trouve dans le fonds du reclusoir de Turckheim, il faut supposer que Grede y est entrée.

99. SUB I, p. 101 n° 122.

100. AMS 1OND 1 f° 19v. Voir n. 107.

101. Soeurs : ADBR 128J 1/4, ADBR G 1531; Frey, Reg. 99; AMS 1AH 854 f° 120-21; *ibid.* f° 121r (2 cas); Frey, copie n° 60. Tante-nièce : AMS 1AH 854 f° 31r; *ibid.* f° 109-10. Parenté imprécise : AMS VIII 188 f° 69r, Luzian PFLEGER, *Die elsässischen Klausnerinnen* (n. 16), p. 362, sans source.

102. AMS 1AH 854 f° 121r.

103. StABS, Klosterarchiv, Urkunden Blotzheim Nr. 1/15, 1462 : ... *wie ich min wesen so gar in ungewinne miner sele heile torlichen und untrostlichen harbrocht han.*

biens à la paroisse, mais demande qu'en échange, en cas de maladie ou si elle n'a plus de moyens de subsister, la commune mette à sa disposition une femme qui reste avec elle, qui la soigne et l'assiste, et que toutes deux soient nourries par la commune¹⁰⁴. Les motivations religieuses semblent donc insuffisantes à rendre compte du succès de la réclusion. On y trouve beaucoup de « victimes de la vie » : des moeurs, de la situation économique, sociale et de leurs transformations. Cela explique en partie que tant de recluses soient des femmes, car elles sont plus faibles et plus dépendantes¹⁰⁵. Mais celles qui en avaient les moyens jouissaient d'une certaine indépendance : elles pouvaient acheter des rentes¹⁰⁶, c'est-à-dire pratiquer le prêt d'argent, ou encore s'affilier à une confrérie en payant leur droit d'entrée, comme Barbara Clog et sa fille Clara, qui adhèrent à la confrérie de la Vierge de la cathédrale en offrant une bague d'une valeur de 3 florins et demi¹⁰⁷.

Entrer au reclusoir

L'entrée dans un reclusoir est scellée par une cérémonie autant religieuse que profane¹⁰⁸. Le déroulement du rituel est bien connu : célébration de la messe, qui peut être une messe des morts, suivie de la procession jusqu'au reclusoir, bénédiction de ce dernier, entrée de la recluse puis emmurement (*obstructio*)¹⁰⁹. Plusieurs pontificaux mettent en avant l'aspect funéraire de la cérémonie : le reclus, tout comme le lépreux¹¹⁰, « reçoit l'extrême onction, sa tombe est creusée dans son reclusoir, l'évêque jette sur lui un peu de terre »¹¹¹.

104. *Ibid.* : voir n. 80.

105. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 238.

106. SUB VII, p. 157 n° 532, 1348 I 15.

107. AMS 1OND 1 f° 19v: *Gedenckent durch Got der ersamen frowen Barbara, Hanß Clogen witwe, ein meisterin in der closen zu sant Niclaus in dem Giessen, und frow Klaren, irer dochter, ouch ein closnerin daselbs; die habent geben by lebendigem lybe zwen gulden ring valoris 3 ½ gulden und sich damit verpflicht in die bruderschaft* (main du xv^e siècle). – *Ibid.* f° 197v: *Junchfrow Gertrut Kybsin legavit 2 flor. pro anima sua, suorum parentum, fratrum, sororum et omnium benefactorum, in paupertate vivens, degens in closa sancti Nicolai im Giessen.* – *Ibid.* f° 304v: *Swester Ennel uff sant Claus capell im Giessen hat geben 5 guldin in golt, unnd sol man für dry guldin meß lesen, unnd zwen inn Unser Lieben Frowen bruderschaft bühse legen. Actum 1507.* Merci à Marie-Jo Nohlen pour ces renseignements.

108. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *L'Église et les femmes dans l'Occident chrétien des origines à la fin du Moyen Âge* « Témoins de notre histoire 6 », Brepols, Turnhout, 1997, p. 379-380.

109. Bernhard SCHELB, *Inklusen* (n. 30), p. 199. Jörg VOIGT, *Die Inkluse Elisabeth von Beutnitz* (n. 64), p. 363 n. 58, donne en exemple de rite d'inclusion d'une recluse. Voir aussi Ann K. WARREN, *Anchorites* (n. 81), p. 92-124, et E.A. JONES, *Rites of Enclosure*, dans *Traditio*, 67, p. 145-234. Merci à Laura Moncion pour l'envoi de cet article.

110. Pour l'interprétation de la cérémonie d'entrée en léproserie, voir Nicole BERIOU et François-Olivier TOUATI, *Voluntate Dei leprosus. Les lépreux entre conversion et exclusion aux XII^e et XIII^e siècles*, Spolète, « Testi, studi, strumenti – Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 4 », 1991, p. 18.

111. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 235-236.

Mais la symbolique d'un pareil rituel s'apparente aussi à celui que subit le novice lorsqu'il prononce ses vœux¹¹². De ce fait, l'entrée au reclusoir ressemble fort à l'entrée au couvent. Pour l'Alsace, seuls nous sont parvenus deux prêches prononcés lors de l'entrée d'Else Linser au reclusoir Saint-Gall de Koenigshoffen en 1436¹¹³. L'un des prédicateurs évoque à cette occasion :

« la clôture, assurée par de bonnes serrures et un grillage de fer, comme vous pouvez le constater, et cela signifie la précaution »¹¹⁴.

La clôture n'est pas seulement matérielle, elle est aussi symbolique, car elle définit un espace sacré. En effet, elle empêche les contacts physiques et cache les femmes au regard des hommes. Une question demeure : la réclusion de ces femmes était-elle définitive¹¹⁵ ? Plusieurs sources permettent d'en douter. Rappelons le transfert de la recluse de Diebolsheim à Katzenthal¹¹⁶. Lors du procès qui oppose Dieter Hemmerlin, fondateur du reclusoir de Soultzbach, à la maîtresse du reclusoir de Turckheim où ce dernier a été transféré, trois noms de femmes ayant quitté le reclusoir sont cités en précisant *olim dicte cluse sorores, nunc vero egressae et apostatantes*¹¹⁷. Le père de l'une d'entre elles essaie de récupérer les biens qu'il a donnés à sa fille lors de son entrée au reclusoir, mais il est débouté¹¹⁸. En 1395, Grede, recluse à la chapelle Saint-Nicolas, est bannie de la ville pour deux ans, car elle semble avoir refusé de témoigner devant le Conseil¹¹⁹.

À la fin du ^{xiv}e siècle, une autre recluse se trouve dans une position difficile, car elle aurait été liée à l'hérésie vaudoise répandue à Strasbourg à ce moment. Dans ce contexte, nous apprenons qu'elle avait vécu dans un reclusoir à Windisch en Suisse, mais qu'elle se trouvait dans celui de Saint-Gall à Koenigshoffen au moment du procès¹²⁰.

112. R. MOLITOR, « Symbolische Grablegung bei der Ordensprofess », *Benediktinische Monatschrift zur Pflege religiösen und geistigen Lebens* 6, 1924, p. 54-57.

113. Luzian PFLEGER, *Die Geschichte der Inkulsen am Oberrhein* (n. 16), p. 501-513.

114. Staatsbibliothek Berlin, MsGermQu206 f° 276v : ... das ist, das es wol beslossen ist mit guten slossen und mit ysen vergettert, also ir wol sehent, und bedudet behutsamkeit. Ibid. f° 278r : ...so ist das hüselin mit guten slossen und isen allenthalben und vergettert.

115. Voir Ann K. WARREN, *Anchorites* (n. 81), p. 98 n. 15. Pour elle, la condamnation de la porte est symbolique. Les serviteurs, le clergé et d'autres visiteurs entraient de temps à autre dans le reclusoir.

116. Voir n. 52.

117. AM Turckheim GG 26, 1351 IX 20. Il s'agit de Katharina, fille de Dieter Hemmerlin, de Soultzbach, d'Odilia von Epfig et d'Elsin Sengerin. Voir n. 68.

118. AM Turckheim GG 26, 1352 III 13.

119. SUB VI, p. 821 l. 7, 1395 : Grede, die closenerin, die uff St Nicolaus capell ein closenerin waz, hat diese stat zwei jar versworen.

120. Georg MODESTIN, *Ketzer in der Stadt: der Prozess gegen die Straßburger Waldenser von 1400*, Hannover, 2007, p. 182 et 212.

Par ailleurs, en 1331, celui de Mundolsheim brûle. Ses six occupantes survivent, preuve qu'elles n'étaient pas emmurées. Mais comme elles n'ont pas les moyens de rebâtir leur reclusoir, elles se séparent : chacune retourne dans sa famille en reprenant son apport¹²¹. Si ces femmes quittent le reclusoir sous la contrainte des événements, il n'en va pas de même pour Marguerite de Fénétrange, recluse à Sainte-Catherine de Haguenau, dont la charte de sortie, datée de 1417, précise qu'elle s'est arrangée à l'amiable avec les administrateurs du reclusoir ; en particulier, elle leur laisse les reliques qu'elle avait apportées lors de son entrée¹²². Nous sommes loin de l'attitude héroïque de Wiborada, recluse à Sankt Gallen en Suisse, qui, selon son hagiographe, a refusé de fuir lors de l'invasion des Hongrois en 926, car elle ne voulait pas rompre son vœu. Blessée, elle meurt le lendemain de l'attaque¹²³.

Vie spirituelle des recluses

En ce qui concerne la direction spirituelle des recluses, la variété semble être la règle en Alsace. En 1371, au reclusoir Saint-Gall de Strasbourg, elle était assurée par un chapelain de l'église paroissiale Sainte-Aurélie, un second chapelain de cette église desservant la chapelle Saint-Gall¹²⁴. Le Dominicain de Colmar, au début du XIII^e siècle, évoquait déjà :

« les moines noirs, les moines blancs, les Cisterciens, et d'autres religieux, dont elles suivaient les statuts et les coutumes ».

Il ajoute que :

« les frères mineurs et prêcheurs et les teutoniques n'existaient pas encore, mais apparurent onze ans plus tard »¹²⁵,

121. AMS 1AH 854 f° 121r.

122. AM Haguenau GG 30/20, 1417 : *und sunderlich als sù etlich heiltum in ein lade oder schrin in derselben closen geleit, und etliche geverde des heiltums und zugehörde gebessert und kosten daran geleit hat, das soll alles by der closen verliben*. Voir aussi ibid. GG 30/21, 1417. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 237. Les chanoines de Saint-Ruf de la Platière se plaignent en 1305 que des reclus indéliçats abandonnent le reclusoir en emportant des biens. Il y a eu des entorses au vœu de stabilité, au moins de fait. Il y a des reclus qui demandent à sortir définitivement. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *La Femme à la fenestrelle* (n. 64), p. 56 n. 25 : Dans les sources lyonnaises, plusieurs allusions sont faites à des reclus qui ont pris l'habitude de sortir de temps en temps, en particulier quand ils sont pauvres pour quémander leur nourriture, ce qui prouve qu'ici l'enfermement était beaucoup moins rigoureux, au moins au XV^e siècle – où l'on signale partout des infractions de cet ordre. Un document de 1500 menace un reclus d'être dépossédé de son reclusoir s'il continue à se promener en ville inhoneste, sans manteau ni capuchon.

123. Bernhard SCHELB, *Inklusen* (n. 30), p. 179.

124. Hans KAISER, « Eine päpstliche Steuer für das Bistum Straßburg im Jahre 1371 », ZGO 60, 1906, p. 8-29, ici p. 20 : *Item Nicolaus cappellanus sancti Galli 20 d. Item cappellanus sancti Galli inclusorii 15 d.*

125. MGH SS XVII, p. 235 § 9.

c'est-à-dire en 1212¹²⁶. D'après nos sources, des prêtres séculiers, des Cisterciens, des Guillemites, l'ordre de Saint-Jean, des chanoines réguliers (à Saverne) et séculiers (Saint-Thomas à Strasbourg) et surtout des Franciscains et des Dominicains ont assuré la direction spirituelle de ces femmes¹²⁷, qui parfois leur avaient remis la nue-propriété de leurs biens. La concurrence entre les ordres mendiants semble d'ailleurs avoir été particulièrement rude. En 1300, les deux recluses de Vieux-Thann, soumises aux Dominicains de Bâle, qui se disent possesseurs de leur *recluserium*, ont voulu se rattacher aux Franciscains de Thann, dont le couvent venait d'être fondé en 1297, mais sont condamnées par l'official de Bâle à rendre leur reclusoir aux Dominicains et à leur payer 5 lb. pour l'*iniuria* qu'elles leur ont faite et 4 lb. pour les frais du procès¹²⁸. En 1312, la recluse de Mittelkurz revient à l'obédience des Dominicains, qu'elle et sa *socia* avaient quittée pour celle des Franciscains¹²⁹. En 1358, les Dominicains réussissent à persuader la maîtresse du reclusoir Saint-Gall, qui dépend du chapitre Saint-Thomas de Strasbourg, de donner la maison et ses biens à leur ordre et d'en accepter la règle. Mais comme elle n'a aucun droit sur le reclusoir, sa donation demeure sans effet. Un siècle plus tard, en 1458, ce sont les frères mineurs qui essaient, en vain, de récupérer Saint-Gall avec l'appui de l'Electeur Palatin¹³⁰. Le rôle de directeurs spirituels joué par les ordres mendiants auprès des recluses en Alsace n'est pas surprenant : ce sont également eux qui, majoritairement, assuraient cette fonction auprès des béguines de la région¹³¹. Quant à l'expression de cette spiritualité, le prêche de Peter von Gengenbach édité en annexe montre l'importance de la croix¹³², des plaies et des souffrances du Christ dans la vie des recluses, des thèmes que l'on retrouve aussi dans le récit de l'Ami de Dieu. Pour les moniales dominicaines d'Unterlinden au xv^e siècle, Francis Rapp relève également que le Maître vers lequel elles sont invi-

126. *Annales Colmarienses Minores*, MGH SS XVII, p. 189.

127. En 1293, les recluses de Bischovisheim (Bischoffsheim ou Bischheim ?) adoptent la règle de saint Augustin. Elles promettent de respecter les coutumes de l'ordre dominicain en ce qui concerne les jeûnes, la nourriture et l'habillement : *Hinc est quod nos, ad frugem melioris vite transire volentes, regulam beati Augustini simpliciter et mera devocione recipimus propter Deum, astringentes nos voto sollempni ad eandem in jejuniis, habitu, victu et vestitu, iuxta modum et observancias fratrum predicatorum* : AMS 1AH 854 f° 36v-37r, 1293 III 8.

128. Rudolf THOMMEN et Rudolf WACKERNAGEL, *Urkundenbuch der Stadt Basel*, III, Basel, 1896, p. 286 n° 527.

129. AMS 1AH 854 f° 121, éd. par Sandrine TURCK, *Les Dominicains à Strasbourg* (n. 70), p. 188 et p. 251-252 n° 3.

130. Charles SCHMIDT, *Histoire du chapitre de Saint-Thomas* (n. 78), p. 238-239.

131. Élisabeth CLEMENTZ, *Die Beginen im Elsaß* (n. 26), p. 98. Voir aussi Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *Reclus dans la ville* (n. 6), p. 239. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *L'Église et les femmes dans l'Occident chrétien* (n. 108), p. 379. Jörg Voigt, *Die Inkluse Elisabeth von Beunitz* (n. 64), p. 366 n. 71.

132. Staatsbibliothek Berlin, MsGermQu206 f° 283r : *Darumbe han ich dir den Herren an dem crütze geben, das du yn solt ansehen und dich noch ime bilden.*

tées à tourner leurs regards, c'est l'Homme des douleurs¹³³. L'inventaire de la chapelle du reclusoir Sainte-Catherine de Haguenau, avec toutes les réserves qui s'imposent puisqu'il s'agit en fait d'une institution organisée, avec une maîtresse, permet de saisir les grandes lignes de la vie spirituelle de ces femmes. L'importance du culte des reliques à la fin du Moyen Âge transparaît dans l'énumération de :

« crânes ornementés, dont celui de saint Sixte, de boîtes de reliques décorées, d'une petite armoire avec des reliques, de tableaux grands et petits décorés de reliques et de perles, et d'une croix en laiton doré avec des reliques¹³⁴ ».

L'existence d'un :

« drap somptueux décoré avec de l'argent, des bijoux, des bagues et des pierres précieuses »¹³⁵

pose question : s'agirait-il d'offrandes apportées par des pèlerins et exposées dans la chapelle du reclusoir, qui avait obtenu des indulgences en 1372¹³⁶ ? Rien ne le prouve avec certitude. Par contre, pour le reclusoir uff Grüss d'Obernai, où saint Nicolas est dit *genedige*, c'est-à-dire qu'il y accomplit des miracles, l'existence d'un pèlerinage est probable¹³⁷. Autre trait de la spiritualité de ces femmes : le culte de l'enfant Jésus. Les recluses de Sainte-Catherine de Haguenau possédaient au moins une dizaine de statuettes de l'enfant Jésus, dont deux

« étaient habillées de robes et chemises bien décorées, avec des fermoirs, de l'argent, de l'or et des perles, et portant une couronne d'or, d'argent et de perles¹³⁸ ».

Moins développée que le culte de la Passion, la dévotion envers l'Enfant Jésus est attestée surtout à la fin du Moyen Âge. Saint Bernard et saint François en furent déjà d'actifs promoteurs¹³⁹.

133. Francis RAPP, *La prière dans les monastères de dominicaines observantes à Colmar et à Strasbourg au xv^e siècle*, dans Catherine LEROY et alii, éd. Les Dominicaines d'Unterlinden I., Colmar, Musée Unterlinden, 2000, p. 171-180. Voir aussi Francis RAPP, *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUF, 1971, p. 146-149.

134. AM Haguenau GG 30/2 : *Item XI hobeter wolgetzierter heiltum. Item V guter laden mit heiltum wolgetziert. Item ein messig crüze überguldet mit heiltum. Item ein heiltum tafeln groß und schöne wolgetziert. Item ein kleine heiltum tafel ouch wolgetziert. Item VI kleiner tefelin ouch wolgetzieret mit heiltum und berlin. Item sante Sixtus houbet und zwene engel. Item ein heiltum kensterlin.*

135. AM Haguenau GG 30/2 : *Item ein gut köstlich tuch wolgetzieret mit silber und mit cleinotter, fingerlin und gesteine.*

136. AM Haguenau GG 31/1, 1372 : Joannes, O.P., episc. Castoriensis, confère des indulgences à la chapelle *mulierum inclusarum prope portam Ristenbusen.*

137. AMS AH-C 4175, 1363 : ... *in der ere des heiligen herren sant Niclaws, der do in derselben closen genedige ist.*

138. AM Haguenau GG 30/2 : *Item VIII Jhese knaben wolgetzieret. Item II grosse Jhese knaben, do hatte jegelicher besonder an den rücken und hemeden gut beslegetze, hübesch und wolgetziert von silber und berlin und ouch von golde, und hattent jegelicher sin schappel mit golde, silber und berlin hübesch und wolgemacht kostlerlichen (sic).*

139. Francis RAPP, « La dévotion à l'enfant Jésus », in *Archives de l'Église d'Alsace*, 38, 1975, p. 131-139, ici p. 131-132.

Les différents ouvrages conservés dans le *bettehus* du reclusoir Sainte-Catherine nous permettent d'entrevoir certains aspects de la spiritualité de ces femmes. Sont cités, sans autre précision¹⁴⁰ :

« une bible en allemand, trois recueils de sermons, un calendrier avec les vies de tous les saints, trois psautiers, quatre livres d'heures, un grand livre avec toutes les maximes des saints, un grand livre de la sagesse éternelle et plusieurs bons petits livres »,

La Vita de la bienheureuse Liutgard von Wittichen (1292-1349) révèle un autre aspect de la spiritualité des recluses. Lorsqu'en 1327 le couvent de Wittichen (Ortenau) brûle, Liutgard envisage de faire une tournée de quête pour sa reconstruction. À cette époque, d'après sa Vita, une sœur de Strasbourg qui était une « amie de Dieu » entendit à trois reprises une voix qui lui dit :

« on viendra quêter depuis l'autre côté du Rhin pour un nouveau couvent. Celui qui donnera un denier ou une obole sera assuré de la vie éternelle. C'est aussi vrai que le saint Évangile et le *Pater Noster*. Comme preuve tu la trouveras le jour de la Saint-Nicolas dans l'église *an dem Giessen*. La recluse y trouva notre mère, comme la voix le lui avait dit »¹⁴¹.

Cet exemple et celui du reclus Gebhard évoqué plus haut mettent en lumière une des activités les plus spectaculaires des reclus et recluses, à savoir la prédication et la voyance¹⁴².

Rôle des recluses dans la société médiévale

L'analyse du prêche prononcé par le prieur des Augustins à l'occasion de la réception d'Else Linser au reclusoir Saint-Gall fait apparaître en négatif le rôle de ces femmes au xv^e siècle. S'adressant aux personnes qui ont accompagné la recluse en procession, le prédicateur insiste sur le fait qu'il faut la laisser en paix et ne pas la déranger par des bavardages inutiles. Il ajoute :

140. AM Haguenau GG 30/2 : *Item ein tüsche bibel. Item III gute brediger bucher. Item ein gut kallendarigum, do aller heiliger leben inne stat. Item III selter. Item IIII zitbucher. Item darzu manig gut clein buch. Item ein groß buch, do aller heiligen spruche anne stunt. Item ein groß buch der ewigen wisheit.*

141. Medard BARTH, « Die selige Liutgard von Wittichen (1292-1349) und der Einsiedler von Rappoltsweiler », *Archiv für elsässische Kirchengeschichte* 16, 1943, p. 45-54, ici p. 47 : *In den selben ziten was ouch ain gottes fründin, die was ain schwösterlin zu Strasburg, zu dem kam ain stimm, do es an siner andacht was, ze drin malen, und sprach zu ir : « es kumpt ain bett über Rin her von ainer nuwen stift; wer da zu ümer helbling oder pfening git, der ist gesichert des ewigen lebens, und das ist also war als das hailig evangelium und das pater noster; und zu ainem wortzaichen, so vindest du sy an sant Nicolaus tag in der kilchen an dem Giessen », und vand unser liebi muter da, als ir die stimm hatt geseit.*

142. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, « Les reclus du Moyen Âge et l'information », dans Christoph CORMEAU, éd., *Zeitgeschehen und seine Darstellung im Mittelalter. L'actualité et sa représentation au Moyen Âge*, Bonn, « Studium Universale 20 », 1995, p. 200-220, ici p. 209.

« si tu as besoin d'un conseil pour améliorer ta vie et augmenter ta vertu, inutile d'interroger la recluse à ce sujet, car il y a assez de prédicateurs et de confesseurs à Strasbourg. Ce n'est pas non plus la peine de venir au reclusoir pour des médicaments et pour la santé de façon générale, il y a assez de médecins et d'apothicaires à Strasbourg. Si tu cherches les plaisirs et les divertissements, ne viens pas au reclusoir, tu en trouveras bien assez à Strasbourg »¹⁴³.

La logette de la recluse apparaît donc comme un haut lieu de sociabilité¹⁴⁴. La mention de médicaments délivrés par la recluse est en l'état actuel de la recherche la seule allusion à une activité thérapeutique de recluses en Alsace¹⁴⁵. Les actes de canonisation de Jeanne-Marie de Maillé (1331-1414), recluse à Tours, évoquent un onguent qu'elle produisait et les guérisons opérées par ses soins¹⁴⁶. Le prédicateur Heinrich von Offenbourg ajoute encore à l'adresse de la foule présente :

« vous n'allez pas au cimetière frapper à la tombe de vos proches, vous ne devez pas non plus frapper à la fenestrelle de la soeur, car elle est désormais morte au monde et elle doit à l'avenir uniquement être au service de Dieu¹⁴⁷ ».

Dans la réalité, elle est aussi au service, par la prière et la pénitence, de la communauté qui l'entretient¹⁴⁸, comme le rappellent les deux prédicateurs lors de l'inclusion d'Else Linser¹⁴⁹. Mieux : elles peuvent influencer la pratique de leurs contemporains. Leur rôle est attesté dans la rénovation en 1388 des statuts du reclusoir de Saint-Gall, qui dépendait du chapitre Saint-Thomas et se trouvait dans la paroisse Sainte-Aurélie :

« Les soeurs ne doivent rien faire contre les droits de l'église Sainte-Aurélie, ne doivent pas inciter ses paroissiens à se confesser, se faire enterrer ou à faire des dons ailleurs, et ne pas louer (*exaltare*) leur reclusoir plus que de raison au détriment de Sainte-Aurélie »¹⁵⁰.

143. Staatsbibliothek Berlin, MsGermQu206 f° 277r.

144. Ann K. WARREN, *Anchorites* (n. 81), p. 109 : *From mill and from market, from smithy and from anchor-house one hears the news.*

145. Signalons encore la fondation de *Juncfrow* Metze, recluse de Dieffenbach, qui donne, entre autres, 10 lb de rente à l'infirmerie du couvent Sainte-Claire-du-Marché-aux-Chevaux où elle a été inhumée, *das men allerhande dinne mitte besser das not ist* (pour qu'on y répare tout ce qui est nécessaire) : AMS 1AH 769 f° 225r.

146. André VAUCHEZ, *Les Laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Cerf, Paris, 1987, p. 231-233. Je remercie M. Vauchez qui m'a rendue attentive à l'existence de ces documents.

147. Staatsbibliothek Berlin, MsGermQu206 f° 277v.

148. Paulette L'HERMITE-LECLERCQ, *La Femme à la fenestrelle* (n. 64), p. 64.

149. Voir n. 17.

150. Charles SCHMIDT, *Histoire du chapitre Saint-Thomas* (n. 78), p. 397-398.

Les recluses, en Alsace comme ailleurs, sont séparées, mais non isolées du monde. De façon paradoxale, elles gardent avec lui des contacts et une influence qu'elles n'auraient pas eu sans leur réclusion. Par ailleurs, les 55 reclusoirs répertoriés témoignent de l'importance du phénomène et rappellent que les femmes sont entrées massivement dans la vie religieuse au XIII^e siècle, dans le cadre de formules très diverses sur le plan institutionnel¹⁵¹, dont la réclusion n'est qu'un exemple. Alors que dans le royaume de France les reclusoirs semblent un phénomène essentiellement urbain, l'Alsace s'en distingue par son grand nombre de reclusoirs ruraux. En ce qui concerne la spiritualité des recluses alsaciennes, les sources sont rares. Mais leur affiliation fréquente à un ordre mendiant, en particulier aux Dominicains, laisse supposer une parenté avec la spiritualité de ces religieuses, un domaine bien étudié par Francis Rapp¹⁵².

151. André VAUCHEZ, *La spiritualité du Moyen Âge occidental VIII^e – XIII^e siècle*, Seuil, Paris, (2^e éd.) 1994, p. 159.

152. Francis RAPP, "La prière dans les monastères des dominicaines observantes en Alsace au XV^e siècle", dans *La Mystique rhénane*, Paris, PUF, 1963, p. 207-218. "Zur Spiritualität in elsässischen Frauenklöstern am Ende des Mittelalter", dans Peter Dinzelbacher et Dieter Bauer, éd., *Frauenmystik im Mittelalter*, Ostfildern, Schwabenverlag, 1985, p. 347-365. "La piété d'une maîtresse femme. La dernière abbesse des Clarisses de Nuremberg: Caritas Pirkheimer (1467-1532)", dans Schmitt Jean-Claude et Lorentz Jean éd., *Femmes, Art et religion au Moyen Âge*, Strasbourg, PUS, 2004, p. 195-212. "La prière dans les monastères de dominicaines observantes à Colmar et à Strasbourg au XV^e siècle", dans Catherine Leroy et alii, éd., *Les Dominicaines d'Unterlinden*, I, Colmar, Musée Unterlinden, 2000, p. 171-180. "La Piété d'Anne Schott, une dominicaine de Strasbourg (vers 1470-vers 1510)", dans Emmanuel Behague et Denis Goedel, éd., *Une Germanistique sans rivages : mélanges Frédéric Hartweg*, Strasbourg, PUS, 2008, p. 201-208.

Annexe 1 :

Liste des reclusoirs alsaciens avec leurs premières mentions (* = entre 1260 et 1300)

- 1) Andlau/Saint-Michel 1326 (1290?): AMS AH-C 184/2601/1 (ADBR H 3065/1)
- 2) Andlau/Saint-André 1396 (1290?): ADBR H 32/1 f° 38v – f° 28r, 33v, 55r (ADBR H 3065/1)
- 3) Baerenthal s.d., 1318 et 1336: Frey Reg. 88, 177, 224
- 4) Barr 1318: AMS CH 852
- 5) Betbur (cne Kleingoeft) 1315: AMS 1AH 854 f° 31r
- 6) *Bischheim ou Bischoffsheim¹⁵³ 1293: AMS 1AH 854 f° 36r, orig. cf. 3AST 11/179
- 7) Blotzheim 1462: StAB Blotzheim 15
- 8) Châtenois 1411: ADBR G 798 (copie 1690) et ADBR 76J 70-94
- 9) *Diebolsheim 1281: MGH SS 17, 208 l. 16f
- 10) Dieffenbach-au-Val s.d., fin xiv^e/début xv^e s.: AMS 1AH 769
- 11) Eckartswiller 1381: HEK c. 318
- 12) *Eckbolsheim 1290: ADBR G 1500/3
- 13) Ehl (cne Benfeld) 1301: AMS VIII 188 f° 69r
- 14) *Erstein 1278: ADBR G 5702/3
- 15) Eschbach 1371: AM Haguenau GG 29/1
- 16) Haegen 1361: ADBR G 1531
- 17) Haguenau 1371: AM Haguenau GG 29
- 18) Hattstatt s.d.: ADHR 156J dépôt 3 (obituaire de Gueberschwihr, au 4 avril)
- 19) *Horbourg 1293: MGH SS 17, 220 l. 6
- 20) Ingersheim fin xiii^e/début xiv^e: AD Vosges G 822/1
- 21) *Katzenenthal 1281: MGH SS 17, 208 l. 16
- 22) Kurtzenhouse 1316: 5AST 81/1368/1
- 23) Leitzeltal (cne Philippsbourg) 1358: Lichtenberger Urkunden I n° 821
- 24) *Lieschbach (cne Philippsbourg) 1292: CAOUII n° 1534 = ZGO 16.1864, 417
- 25) Lingolsheim 1317: AMS 1AH 854 f° 109f
- 26) Mittelkurz (cne Rangen) 1312: AMS 1AH 854 f° 121
- 27) Mundolsheim 1317: AMS 1AH 854 f° 120f
- 28) Niederbronn 1319: Frey Reg. 87
- 29) Nordheim 1322: AMS CH 710

153. Au Moyen Âge, ces deux villages s'appellent *Bischovisheim*.

- 30) Obernai 1326: AMS AH-C 4169
- 31) *Oberhausbergen 1279: AMS 1AH 854 f° 91
- 32) *Ostheim (ou Ostein?)¹⁵⁴ 1284: MGH SS 17, 211 l. 41
- 33) Reggenhausen (disp., pr. Ribeauvillé) au plus tôt 1368: ADHR 11H 12/4
- 34) Rhinau 1328: SUB III 367 n° 1216
- 35) Ribeauvillé 1350: RUB I 471-475 n° 618
- 36) *Saverne 1278: ADBR G 5702/3
- 37) Schiltigheim 1348: SUB VII 157 n° 532¹⁵⁵
- 38) *Strasbourg/Koenigshoffen/Saint-Gall 1262: Charles Schmidt, Histoire du chapitre de Saint-Thomas, p. 238 n. 2, sans source
- 39) Strasbourg/Saint-Nicolas im Giessen: 1346: SUB VII 143 n. 1a
- 40) Strasbourg/Saint-André 1318: SUB III 268 n° 883
- 41) Strasbourg/Pont Saint-Arbogast 1187: SUB I 101 n° 122
- 42) Strasbourg/Saint-Pierre-le-Jeune 1065-1077: Paul Wentzcke, *Regesten der Bischöfe von Straßburg* I, Innsbruck, 1908, n° 329
- 43) Strasbourg/Rotenkirche 1311: AMS 1AH 911/15
- 44) Strasbourg/Michelsbühl 1325: SUB III 322 n° 1068
- 45) Strasbourg/Elenden Kreuz s.d.: Ch. SCHMIDT, in *Alsatia* 1861, 200 (sans source)
- 46) *Sundheim (disp., pr. Rouffach) 1287: Th. Walter, *Urkunden & Regesten d. St. Rufach* I, 50-51 n° 103
- 47) Soultzbach 1350: AM Turckheim GG 26
- 48) Turckheim 1350: AM Turckheim GG 26
- 49) *Vendenheim 1280: AMS 9AST 2/8
- 50) *Vieux-Thann 1300: BUB III 286 n° 527
- 51) Windental (disp., pr. Winstein) 1452: *Archiv für elsässische Kirchengeschichte* 6, 1941, 74 n° 114
- 52) Wattwiller 1320: A. GATRIO, *Die Abtei Murbach* I, 509
- 53) *Weiler (cne Wissembourg) 1295: Frey, copie 31
- 54) Wissembourg 1305: SUB III 175 n° 561
- 55) Wolfisheim 1324: AMS 1AH 2125 f° 83v

154. Ostheim, au nord de Colmar, et le village disparu d'Ostein, à l'est d'Issenheim, portent au Moyen Âge le même nom, et il est souvent impossible de les distinguer.

155. Le qualificatif d'*inclusorium in Schiltingheim* donne à penser qu'il n'était pas identique à l'*inclusorium in Rotenkirche* cité plus haut, bien que la léproserie de Rotenkirche ait été très proche de l'église paroissiale de Schiltigheim; plutôt qu'à celle-ci, le reclusoir aurait aussi pu être rattaché à la chapelle dans le village de Schiltigheim.

Reclusoirs incertains¹⁵⁶

Baldenheim 1344 : AM Sélestat JJ 36 (champ *nebent der closenerin*)

Duntzenheim vers 1280 : ADBR G 1510 in fine, cartulaire de Saint-Pierre-le-Vieux, f° 65v-68 (champ *apud inclusam*)

Eckwersheim 1287 VII 12 : AMS CH 281 (champ *versus clusam*)

Eichhoffen 1313 : AMS 117Z 76 f° 74r, 73v, 72r (champ *prope inclusas S. Michabelis*)¹⁵⁷

Haeusern¹⁵⁸ 1310 : ADHR 13H 47

Sewen 2^e moitié xv^e s. : ADHR 118J 1 p. 19 (*ein closenerin* donne une menue rente)

Steinbach 1313 : ADHR 33H 1 (legs *den frowen von Steinbach*)

Walbach 1346 : AM Colmar GG 136/11 (Anna & Agnes *Klosenerin* : patronyme ou «profession» ?)

Annexe 2 :

Prêches prononcés en 1436 lors de l'entrée d'Else Linser au reclusoir de Saint-Gall à Strasbourg, Staatsbibliothek, Berlin, MsGermQu206, 274v-286v.

Le premier prêche est prononcé par Heinrich von Offenburg, lecteur et prieur des Ermites de Saint-Augustin de Strasbourg et le second par Peter von Gengenbach, prieur des Dominicains de Strasbourg en 1420, qui démissionne pour mener à bien la réforme des couvents de Dominicaines.

1. MsGermQu206 274v :

Her Heinrich, lesemeister, prior zu den Augustinern, denzumol prior.

Ducam eam in solitudinem et ibi loquar ad cor ipsius (Osee 2° capitulo)

Disse wort, die zu latine gesprochen han, die stont geschriben Osee an dem anderen capittel, und sprechent zu tutsche also: "Ich will sü füren in die einikeit, und do will ich reden zu irme hertzen" (Os II, 16). Also desglichen vindent wir in den wisen disser welte, so die ettewas heimeliches wellent mittenander reden, das dunt sù (f° 275r) nùt under der menige oder by vil lùtes, sunder sù gont mittenander an eine heimeliche stat. Also det ouch unser Herre Ihesus Christus : do der

156. Parmi les facteurs d'incertitude : la mention d'une *inclusa* ou *closenerin* dont la localisation est incertaine (Baldenheim, Duntzenheim, Sewen) et celle d'une *clusa* ou *close*. Ce dernier mot peut désigner un reclusoir, mais aussi un ermitage; après le Moyen Âge, il semble même qu'une simple chapelle isolée soit parfois appelée *close*. C'est pourquoi il n'a été retenu ici que dans le cas d'Eckwersheim, car en 1262 (AMS VIII 188 f° 102v, copie xiv^e s.) un legs est fait aux *sorores de Eckeversheim* – mais aussi à tous les couvents de Dominicaines de Strasbourg, ce qui fait craindre une confusion avec les soeurs d'Ekbolsheim, qui sont les Dominicaines de Sainte-Marguerite.

157. Une confusion avec Andlau/Saint-Michel n'est pas exclue.

158. Habitat disparu au nord-ouest de Pfaffenheim, avec un couvent de femmes, transféré plus tard à Bâle (Klingental), et racheté par une mère et sa fille en 1310.

sine heimelicheit und klorheit wolte offenbaren sinen jungern, do ging er an eine heimeliche stat, verre von den lüten uff einen hohen berg (Mt XVII, 1). Also dut ouch unser Herre noch hüte by tage sinen lieben usserwelten fründen: den will er ouch sine heimelicheit nüt zöigen noch offenbaren under der menige oder by vil lüten, sünder an der einekeit. Dovan ret das wort, mit dem ich anving: "Ich will sù füren in die einekeit und do will ich reden zu irme hertzen".

Nun disse wort zu ziehen uff unser swester, die wir nu gegenwertteclichen Gotte opferen wellent, so sùllent ir in dissen wortten mercken drù kurze stücke oder punten. Das erste ist die götliche hülffe, do er spricht: "ich will sù füren". Das ander die enge des hüselles, do er spricht: "in die einikeit". Zu dem drittten den trostbaren Ion, do er spricht: "und do (f° 275v) wil ich reden zu irme hertzen".

Von dem ersten ein wenig zu reden, das ist von der göttelichen hülffe, so sùllent ir wissen, das Got unser swester hilffet und helffen will und sù furet, wenne su von eygener kraft nüt möhte dissen weg gegon, also wir ouch das lesent in dem ewangelio, das unser [Herre]¹⁵⁹ sprach: *Sine me nichil potestis facere*, one mich so mügent ir nüt getun (Jn XV, 5). Ouch an einem anderen ende sprach unser Herre: *Ego sum ostium* – "Ich bin ein tûre, durch die man sol ingon" (Johannis X°) [Jn X, 7]. Ouch an eime anderen ende spricht er: *Per me si quis introierit etc.* – "Wer der ist, der durch mich inget, der wurt behalten" (Jn X, 9). Also wart ouch Christus von dem Heiligen Geiste gefüret in die wüste an die einikeit, wenne des ist die geschrift der alte[n] und der nuwen e vol an allen enden, das Got ein geworer helffer und furer ist aller der, die in sime wege und fußstappfen wellent gon; also ouch santus Augustinus spricht, das das die ander sache wer, das Christus in die wüste gefüret wurde, das wir ime soltent noch volgen. (f° 276r) Abe[r] hiegegen ist der böse geist ein hinderer und ein verleiter und widerroter aller der, die den geworen rechten weg wellent gon. Und darumbe ist das ein grosse notdurft, das Got ein helffer und furer siget aller der, die ime wellent nochvolgen.

Das ander, das in dissen worten verstanden wurt, das ist die kleine und enge des hüselins, und [da]durch wurt abegeslagen a[ll]er¹⁶⁰ überfluß, und nüt denne blosse notdurft gesucht. Nun das ir wissent waruffe notdurft bestande, so sùllent ir wissen das driger hande menschen notdurft suchen hie in der zit also vil sù durffent, und begerent nüt vil me, wenne sù wissent wol, das sù pilgerin sint und nüt mit in mügent getragen. Und darumbe, so hant sù nüt vil sorgen umbe disse zitlichen sachen. Die andern¹⁶¹, die ouch notdurft suchen, das sint die menschen, die sich lossent benügen mit kleinen dingen; und obe sù nüt alles das habent, das sù notdurft (f° 276v) werent, so lont sù sich doch wol benügen, und dunckent sù allewegen, sù habent zuvil; von den spricht santus Paulus: "ir sint dot und uwer leben ist gevestenet in Christo".

Die drittten, die ouch notdurft suchen uff das aller blosseste, das sint die, den dieselbe blosse notdurft ein bitter crütze ist, und one allen lust nement und niessent und ir lieber wollten enberen, möhte oder solte es sin. Von den spricht ouch santus Paulus: "ich han alle ding geschetzet also boht und mist durch die liebe Ihesu Christi"; und das ist nu geseit von der enge des hüselins.

Das ander, das an dem hüselen ist, das ist, das es wol beslossen ist mit guten slossen und mit ysen vergettert, also ir wol sehent, und bedeutet behutsamkeit. Durch die behutsamkeit unser swester sol und mag zu friden bliben, wenne das ein gesprochen wort ist: "wo man wol hütet, do ist gut fride".

159. Mot omis dans le ms.

160. durch wurt abe geslagen aber ms.

161. Avant *Die andern*, on attendrait *Die ersten, die notdurft suchen* ... Il semble donc qu'il manque une phrase dans le ms.

Nun so möhte unser swester ir fride zerstöret werden durch drü stücke oder zuvelle. Das erste, das wer vil (f° 277r) rede oder zuwandels der menschen, wenne sù doch dasselbe flühet, und ir hertze ist nun ler aller creaturen und sol gefüllet werden, das muß Gotte dun. Und darumbe, das sù daran ungehündert blibe, so sùllent ir sù ungeirret lossen und nüt zu ir heruß louffen, swetzen und klappen, wenne darzu hant ir keine sache noch notdurft. Woltest du gernne rot haben, wie du din leben solltest besseren oder tugende gewinnen, das bedarfst du sù nüt fragen, wenne du hast bredier und bihter genug zu Stroßburg, die dich doinne underwisent. Sù ist weder bredier noch bihter noch gelerte persone. Es ist ir nüt bevolhen, so nimet sù sich sin ouch nüt an. Wiltu denne lipliche artzenige oder gesuntheit suchen, so bedarfst du ouch nüt zu ir gon, wenne du hast artzot und appotecker genug zu Stroßburg. Wiltu denne fröide und ergetzunge suchen, so bedarfst du nüt also verre darnoch gon; du (f° 277v) vindest ir leider zu Stroßburg zu vil und me denne dir gut oder nutz ist. Woltestu denne gernne wissen, wie sù lebete, so vindestu alle tage botschaft von ir; so froge noch ir, und domitte loß dich benügen. Und also mit kurtzen wortten geseit, so hant ir keine sache zu ir zu gon. Und also wenig also ir uff den kyrchhoff zu uweren guten fr[ü]nden¹⁶² gont an die greber klopfen, also wenig sùllent ir ir ouch an das vensterle klopfen, wenne sù ist nun der welte dot und allen creaturen, und sù hat fürbaß alleine Gotte zu wartten; und darumbe [sùllent]¹⁶³ ir ir nüt darzu tragen mit uweren wortten.

Das ander, das ouch iren friden möhte zerstören, das wer, obe sù vil wolte ußgon under die menige und zu den lüten, wenne das enpfridet vil menschen. Darumbe will sich unser swester lossen insliessen, das sù einen geworden friden mit Gotte müge gehaben und gewinnen, und ewiclichen besitzen, wenne also spricht der prophete in dem salter: *In pace factus est locus eius*, "in dem friden ist gemahet (f° 278r) sine stat".

Das dirtte, das iren friden möhte zerstören, das wer unbehutsamkeit der usswendigen synne, dar so ist das hüselin mit guten slossen und isen allenthalben und vergettert, also ich formales ouch geseit habe; alles darumbe, das sù in behutsamkeit müge bliben und beston.

Das dirtte stücke, das ouch in dissen wortten verstanden wurt, das ist der grosse endelose lon der disem nochvolget; das wurt verstanden by dem wortte, do er spricht: "Und do will ich reden zu irme hertzen". Dovon ret Job und spricht: "Ich wollte, das Got rette zu dime hertzen". Wellent wir nu warnemen der alten und der nuwen e, so hat Got allewegen den, die sich an die einekeit mahtent, grosse genode geton und sunderbaren trost gesendet, also wir des ein exempel hant in Abraham: alle die wile, das der was under der menige und by vil luten, do rette Got nüt mit ime; do er aber an die einekeit kam und alleine (f° 278v) was, do rette Got mit ime und offente ime sinen göttelichen willen [Gn XIII, 1]. Desglich hant wir ouch von Moyses, do der das vihe treip innwendig in die wüste von den lüten, do rette ouch Got mit ime [Ex III]. Also beschach ouch Iacob, umbe das er in dem hüse bleip und nüt ußging uff das geiegetze, do wart ime der seggen von sime vatter [Gn XXVII]. Also vinden wir ouch in der nuwen e, do santus Paulus alleine was uff dem velde, do rette Got mit ime, und wart verzucket in den dritten himel, und sach semeliche ding, die nüt müglich sint dem menschen zu sagende [Ac IX, 3 et 2 Cor XII, 2]. Also beschah ouch santo Augustino meime heiligen vatter, dem beschach groß gut an der einekeit, das ime sust nie kunde werden; also das von ime schribet der lerer Prosper. Dem heiligen vatter und bihter sant Gallen, ist ouch vil genoden an der einekeit widervaren. Also beschach ouch der werden muter Gottes Marien: do die alleine was in irem hüselin, do kam der engel (f° 279r) Gabriel zu ir und verkunte ir, das sù Gottes muter sollte werden [Lc I, 28]; und sù enpfing ouch das ewige wort uff dieselbe stunde. Desglich möhtent wir gar vil uß der geschrift ziehen, wie Got sine fründe, die ime an der einekeit dientent, hat gelonet und begobet hie in der zit mit dem göttelichen

162. *fronden* ms.

163. *Mot omis dans le ms.*

troste und darnoch mit dem ewigen lone. Also, lieben kint, han ich keinen zwivel, das er ouch welle unser swester trosten hie in der zit mit sime troste und heimelichen zusprechen, des sù, obe Got will, vor dicke versuchet hat, und nu fürbaß me enpfinden sol. Ouch so sol ir das gelonet werden noch disser zit in dem ewigen leben. Wenne ie darnoch das verdienen ist, dornoch wurt ouch der lon werden. Wenne nu unser swester trittet in den allerhöhesten vollekumenesten stat über alle orden, also das ußsprichet sanctus Thomas (secunda secunde, questione 100^a? 26^a)¹⁶⁴: wenne in anderen orden (f° 279v) do wiset ie eis das ander uff den vollekumenen weg, und ein ieglicher orden, der do reht gehalten wurt, ist der weg zu eime vollekumen lebe. Nun disser stat, in den unser swester nun trittet, ist das ende und das zil der vollekumenheit, und darumbe ist das ie besser und höher denne alleine der weg, der darzu leitet. Und darume ist sù ouch des grösten lones wartten und beiten und ouch in ettelichen weg gesichert.

Nun, disse rede zu besliessen und uff ein ende zu bringen, das ir es deste bas behalten mügent, so will ich ùch iren namen ußle[g]en¹⁶⁵: sù heisset Els, und das sint drige bustaben: ein e, ein l und ein s. Das e, das ist unser swester, das l ist die klose, das s ist die welt. Nun das e hat sich gekeret vornan zu dem l mit dem hoibtele und mit dem fuß, also eis, das ettewar gon will, das keret houbet und füsse zu dem ende dar es will, und do es willen hin het, und hat den rucken hunder sich keret zu dem es get. Also dut ouch unser swester, die (f° 280r) hat den rucken hunder sich gon Stroßburg keret und houbet und füsse, das ist meinunge und begirde gekeret, zu dem "l", das ist zu hüselin. Nun das "l", das ist das hüselin und das hat obenan ein heckelin, das bezeichent das sin stat wiset uff in den himel und doch hat es undenan ein klein püntelin, das sich rüret an das "s", das ist das sù doch nüt gar mag one die welt beston, aber das gröste teil ist obenan unberüret von dem "s", das ist das sù ir gröste begir hat zu Gotte keret. Das "s", das ist die welt, und das ist ussewendig kuwelehte¹⁶⁶ und innewendig verwurret; also ist ouch die welt ussewendig gar kuwelehte. Sù walet welen weg man will, und es sich dicke den menschen gar glat an aber innewendig ist sù gar wol hoken und gar verwurret, und sicher er bedarf grosser wißheit wol der dar inne sol wandelen und an der stricke oder hocken keime gehanget oder gevangen wirt, ich vorhte das es wenig menschen beschehe, und also so (f° 280v) sol das "e" uß dem "l" bitten für das krumbe "s", das dar uß ein langes "s" werde, das sich obenan mit dem heckel hencke in die ewige selikeit, und umbe das das sù das alle zit wol müge geton, so sùllent ir sù ungeirret und unbekumbert lossen, also ich ùch das vor geseit habe. Nun zu mole, lieben kint, nüt me denne helfft mir den almehtigen Got bitten, das wir disse fröliche brunlift also begont, das es ime löbeliche sige und uns allen nützlichen, das wir ihres und anderer guten menschen gebet geniesent, das wir in disser zit noch sime willen lebent, und darnach ewicklichen von ime niemer gescheiden werdent, das uns das allen widervar. Das verlihe ùch und mir der vatter und der sun und der heilige geist. Amen.

164. La lecture du document original pose problème. Il semblerait qu'il faille lire «100a» et «26a», ce qui pourrait signifier «126a» (*questione centesima vigintesima sexta?*) mais la question de la *Secunda Secundae* qui aborde la perfection religieuse se trouve au n° 186... il peut y avoir une coquille (2 au lieu de 8). En tout cas, Thomas conclut à propos de la 1ère question (*utrum religiosorum status sit perfectus*) abordée dans l'article 1 de cette question 186: «*In hoc autem perfectio hominis consistit, quod totaliter Deo inhaereat, sicut ex supradictis patet*» (= q. 184, art. 2). *Et secundum hoc religio perfectionis status nominat.*» Je remercie Nicole Bériou qui a résolu le problème de lecture et m'a fourni ces explications.

165. *ußleben* ms.

166. Sans doute pour *kugeleht*, sphérique.

MsGermQu206 274v:

Ducam eam in solitudinem et ibi loquar ad cor ipsius (Osee 2° capitulo)

Ces mots latins sont extraits du chapitre 2 d'Osée, et se traduisent ainsi : je la conduirai dans la solitude et là je parlerai à son cœur (Os II, 16). Les sages de ce monde font de même lorsqu'ils veulent s'entretenir secrètement : ils ne le font pas en présence de la foule, mais se retirent dans un lieu secret. C'est également ce que fit Notre Seigneur Jésus Christ : quand il a voulu révéler ses secrets et le vrai sens de son message à ses apôtres, il s'est rendu dans un lieu secret, sur une haute montagne, loin du monde (Mt XVII, 1). Notre Seigneur agit encore ainsi aujourd'hui à l'égard des amis qui lui sont chers et qu'il s'est choisis. Il ne veut pas leur révéler son intimité en présence de la foule ou du grand nombre, mais dans la solitude. C'est ce qu'évoque la parole par laquelle j'ai commencé : je la conduirai dans la solitude et là je parlerai à son cœur.

Si nous rapportons maintenant ces mots à notre sœur, que nous voulons présentement offrir à Dieu, vous remarquerez dans ces mots trois courts sujets. Le premier, c'est l'aide divine, quand il dit : je veux la conduire. Le second, c'est l'étroitesse de la maison, quand il dit : dans la solitude. Le troisième, c'est la récompense assurée, quand il dit : et là, je parlerai à son cœur.

Evoquons brièvement le premier qui parle de l'aide divine : il faut que vous sachiez que Dieu aide notre sœur et veut l'aider et la conduire, si elle ne peut suivre ce chemin par ses propres forces, comme nous pouvons aussi le lire dans l'évangile, quand notre Seigneur dit : *Sine me nichil potestis facere*, sans moi, vous ne pouvez rien faire (Jn XV, 5). Ailleurs, notre Seigneur dit encore : *Ego sum ostium* – Je suis la porte, par laquelle il faut passer pour entrer (Jn X, 7). Ailleurs encore, il dit : *Per me si quis introierit etc.*, celui qui entre par moi, celui-là sera sauvé (Jn X, 9). Le Christ a également été conduit par le Saint-Esprit à la solitude dans le désert, car l'Ancien et le Nouveau Testament sont remplis d'exemples où Dieu vient en aide à ceux qui suivent ses traces et son chemin et les conduit. De même, saint Augustin dit que l'autre raison pour laquelle le Christ a été conduit au désert, c'est pour que nous le suivions. Mais le mauvais esprit y met obstacle, séduit et dissuade tous ceux qui veulent suivre le droit chemin. C'est pourquoi il est très nécessaire que Dieu aide et conduise tous ceux qui veulent le suivre.

La deuxième chose que ces mots évoquent est la petitesse et l'exiguïté de la maison, qui écartent tout ce qui est superflu et obligent à se contenter du strict nécessaire. Pour que vous sachiez en quoi consiste le besoin, il faut savoir que trois sortes de personnes cherchent ce qui leur est nécessaire en ce bas monde, et pas plus, car elles savent qu'elles sont des pèlerins et qu'elles ne peuvent rien emporter avec elles. C'est pourquoi elles ne se soucient pas beaucoup du temporel. Les deuxièmes à chercher le strict nécessaire sont des personnes qui se contentent de petites choses ; et même si elles n'ont pas tout ce dont elles auraient besoin, elles sont néanmoins satisfaites et ont quand même l'impression d'en avoir de trop. De celles-là, saint Paul dit : vous êtes morts, et votre vie est fortifiée dans le Christ¹⁶⁷.

Pour la troisième sorte de personnes qui ne cherchent que l'indispensable, même celui-là est une croix amère, elles en font usage sans aucun plaisir, et elles préféreraient s'en passer, si c'était possible. De ceux-là, saint Paul dit : par l'amour de Jésus Christ, je considère tout comme de l'ordure et du fumier¹⁶⁸. Voilà ce que l'on peut dire de l'étroitesse de la maison.

La seconde caractéristique de la maison, c'est qu'elle est bien fermée, avec de bonnes serrures, un grillage de fer, comme vous pouvez le voir, et cela signifie la précaution. Grâce à la précaution, notre sœur peut et doit rester en paix, selon le proverbe : là où l'on fait bonne garde, là règne la

167. Col III, 3 : *mortui enim estis et vita vestra abscondita est cum Christo in Deo.*

168. Phil III, 8 : *... Iesu Christi domini mei, propter quem omnia detrimentum feci et arbitror ut stercora.*

paix. Mais la paix de notre sœur peut être réduite à néant par trois facteurs. Tout d'abord, par les bavardages et l'afflux de personnes, ce que pourtant elle fuit, car désormais son cœur est vide de toute créature et c'est Dieu seul qui doit le remplir. C'est pourquoi, pour qu'elle n'en soit pas empêchée, il faut la laisser tranquille et ne pas accourir chez elle hors de la ville pour bavarder et cancaner, car vous n'avez aucune raison ni aucun besoin de le faire. Si tu veux des conseils pour améliorer ta vie ou devenir plus vertueux, tu n'as pas besoin de la consulter, car tu as assez de prédicateurs et de confesseurs à Strasbourg, qui peuvent te conseiller à ce sujet. Elle n'est pas prédicateur, ni confesseur, et n'a pas fait d'études. Ce n'est pas sa mission, c'est pourquoi elle ne s'en occupe pas. Si tu recherches des médicaments pour le corps ou la santé, tu n'as pas besoin d'aller chez elle, car il y a assez de médecins et de pharmaciens à Strasbourg. Cherches-tu le plaisir et les divertissements, inutile d'aller si loin, tu n'en trouveras malheureusement que trop à Strasbourg, plus qu'il n'est bon ou utile pour toi. Si tu désires savoir comment elle vit, il y a son messager (quêteur ?) qui vient tous les jours. Interroge-le à son sujet et contente-toi de cela. Bref, vous n'avez aucune raison de venir chez elle. Vous n'allez pas au cimetière frapper à la tombe de vos amis, et vous n'avez pas davantage de raisons de frapper à sa fenestrelle, car elle est morte au monde et pour toutes les créatures, et désormais elle ne doit servir que Dieu. C'est pourquoi vous n'avez pas à l'en détourner avec vos paroles.

La deuxième chose qui pourrait perturber sa paix, c'est l'envie de sortir et de voir du monde, car cela enlève la paix à beaucoup de gens. C'est pourquoi notre sœur veut se laisser enfermer, pour qu'elle puisse accéder à une paix véritable en Dieu et la posséder éternellement. Car c'est ainsi que parle le prophète dans le livre des psaumes : *In pace factus est locus eius*, son séjour a été établi dans la paix¹⁶⁹.

La troisième chose qui pourrait détruire sa paix est l'imprudence des sens extérieurs, c'est pourquoi la maisonnette est partout munie de bonnes serrures et ferrures et qu'elle est grillagée, comme je l'ai dit précédemment. Tout cela pour qu'elle soit et reste protégée par la prudence.

Le troisième aspect qui est compris dans ces mots est la récompense immense et sans fin de celui qui met ces paroles en pratique. C'est ainsi qu'il faut comprendre la parole : «Je parlerai à son cœur». Job l'évoque par ces mots : «Je voudrais que Dieu parle à ton cœur»¹⁷⁰. Si nous prenons en considération l'ancien et le nouveau testament, Dieu a toujours accordé de grandes grâces et des consolations particulières à ceux qui se rendent dans la solitude, comme le prouve l'exemple d'Abraham : aussi longtemps qu'il était au milieu des gens, Dieu ne s'est pas adressé à lui. Mais quand il se retira dans la solitude et qu'il fut seul, Dieu s'adressa à lui et lui révéla sa volonté divine (Gn XIII, 1). Il en fut de même pour Moïse. Lorsqu'il mena son troupeau dans le désert, loin des gens, Dieu s'adressa également à lui (Ex III). C'est également ce qui arriva à Jacob : c'est parce qu'il était resté à la maison et qu'il n'était pas parti à la chasse qu'il obtint la bénédiction de son père (Gn XXVII). De même, dans le nouveau testament : c'est quand saint Paul était seul à la campagne que Dieu lui parla et qu'il fut en extase au troisième ciel. Là, il vit des choses qu'un homme ne peut dire (Ac IX, 3 et 2 Cor XII, 2). Il en alla de même pour mon saint patron, saint Augustin¹⁷¹ : il a reçu dans la solitude une grande grâce, qu'il n'avait jamais obtenue autrement, comme l'écrit de lui le docteur de l'Église Prosper. Gall, le saint confesseur, a aussi reçu de nombreuses grâces dans la solitude, de même que Marie, la vénérable mère de Dieu. C'est quand elle était seule dans sa maisonnette que l'ange Gabriel vint chez elle pour lui annoncer qu'elle serait la mère de Dieu (Lc I, 28); et c'est alors aussi qu'elle conçut le Verbe éternel. Nous pourrions en-

169. Cette citation ne se trouve pas dans la Vulgate. Le prédicateur pense probablement au psaume 76 (75), 3 : *Et est in Salem tabernaculum ejus et habitatio ejus in Sion*.

170. Job XI, 5 : *utinam Deus ipse loqueretur tecum*.

171. Saint patron en tant que le prédicateur est un ermite de saint Augustin.

core tirer de l'Écriture de très nombreux [exemples qui illustrent] comment Dieu a récompensé ses amis qui le servaient dans la solitude en leur accordant ici-bas la protection divine et ensuite la récompense éternelle. C'est pourquoi, chers enfants, je ne doute pas qu'il veuille aussi rassurer ici-bas notre sœur par sa protection et lui parler secrètement, ce qu'elle a souvent désiré et que, si Dieu veut, elle obtiendra désormais. Elle en obtiendra aussi la récompense dans la vie éternelle après son passage sur terre, car la récompense sera à la mesure des mérites. En effet, notre sœur entre dans l'état le plus élevé et le plus accompli, qui se situe au-dessus de tous les ordres, comme le dit saint Thomas (*secunda secunde, questione 126^a?*)¹⁷² : car dans les autres ordres, les membres se montrent mutuellement le chemin de la perfection, et chaque ordre, quand on en respecte la règle, est le chemin vers une vie parfaite [Pas trouvé dans St Thomas 26]. Mais l'état dans lequel entre notre sœur est l'achèvement de la perfection, et c'est pourquoi il est meilleur et plus élevé que le simple chemin qui y mène. C'est pourquoi elle peut espérer la plus grande récompense, qui lui est assurée dans une certaine mesure.

Pour conclure ce prêche, et pour que vous puissiez le retenir d'autant mieux, je vais vous interpréter son nom : elle s'appelle Els, un nom en trois lettres : un «e», un «l» et un «s». La lettre «e», c'est notre sœur, le «l» désigne le reclusoir, et le «s» le monde. À l'avant, le «e» s'est tourné vers le «l» avec sa petite tête et avec son pied, de même que quelqu'un qui veut aller quelque part tourne la tête et les pieds dans la direction de l'endroit où il veut aller et tourne le dos à l'endroit d'où il vient. Ainsi fait notre sœur : elle a tourné le dos à la ville de Strasbourg, et tourné ses pieds et sa tête, c'est-à-dire à sa volonté et ses désirs, vers le «l», qui est sa maison. Le «l», qui a en haut un petit crochet, est sa maison. Ce crochet indique que son état est dirigé vers le ciel. Et pourtant, le «l» a en bas un petit point qui touche le «s», qui indique qu'elle ne peut exister sans le monde, mais la plus grande partie en-haut ne touche pas le «s», ce qui indique qu'elle a tourné ses plus grands désirs vers Dieu. Le «s» désigne le monde, il est rond à l'extérieur et très compliqué à l'intérieur. Il peut prendre n'importe quel chemin et souvent il paraît aux hommes tout à fait lisse, mais à l'intérieur il est plein de crochets et de confusion, et il faut certes une grande sagesse à celui qui doit y évoluer pour ne rester pris dans aucun de ses crochets et de ses lacets. Je crains que peu de monde n'y arrive, et ainsi le «e» depuis le «l» doit prier pour le «s» rond pour qu'il devienne un «s» long, dont le crochet en haut puisse s'accrocher à la félicité éternelle. Et pour qu'elle puisse le faire toujours, il faut la laisser tranquille, comme je vous l'ai dit précédemment. Maintenant, chers enfants, plus qu'une chose : priez avec moi le Dieu tout puissant pour que nous célébrions ce joyeux mariage de manière que ce soit à sa louange et dans notre intérêt, que nous puissions profiter de sa prière et de celle d'autres gens de bien, que nous vivions ici-bas selon sa volonté, qu'ensuite, dans l'éternité, nous ne soyons jamais séparés de lui, et que cela nous arrive à tous. Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit nous accordent cela à vous et à moi. Amen.

172. La lecture du document original pose problème. Il semblerait qu'il faille lire «100a» et «26a», ce qui pourrait signifier «126a» (*questione centesima vigintesima sexta?*) mais la question de la *Secunda Secundae* qui aborde la perfection religieuse se trouve au n° 186... il peut y avoir une coquille (2 au lieu de 8). En tout cas Thomas conclut à propos de la 1^{re} question (*utrum religiosorum status sit perfectus*) abordée dans l'article 1 de cette question 186 : «*In hoc autem perfectio hominis consistit, quod totaliter Deo inhaereat, sicut ex supradictis patet* (= q. 184, art. 2). *Et secundum hoc religio perfectionis status nominat.*» Je remercie Nicole Bériou qui a résolu le problème de lecture et m'a fourni ces explications.

2. Herr Peter von Gengenbach

(*f*° 281r) *Confide fili scribitur Mathei* 9°

Dis kleine wörttelin, das ich zu latine gesprochen han, das stot gescriben (!) Mathei an dem IX [Mt IX 2]. cappitel und unser Herre sprach die wort zu eime, der wart ime fürbroht in eime bette, und er was ein paraliticus und zu deme sprach er "*Confide fili*, sun, habe ein gut getruwen, dir werdent dine sünde vergeben". Uff die materie gange ich nun mit sunder dir, liebe tohter, zu troste. So han ich das kleine wörttelin für mich genummen, das do sprichet, *Confide*, habe ein gute hoffnung oder getruwen. Nun, liebe tohter, dich tröstende, so han ich wargenummen wie der erwürdige vatter und priol dir ouch guten trost hat geben, und dir erzelet hat, wie vilen in der alten und in der nuwen e grosse gnode ist beschehen an der einekeit; doch so hat er alleine von mannes personen geseit und nüt von frowen, wenne die geschrift mag nieman durchgründen. So will ich dir nu ein wenig (*f*° 281v) sagen von frowen personen, wie die ouch in der alten und in der nuwen e hant klosen leben und die einekeit liep gehebet. So nym ich zu dem ersten die lieb Judiht: was die nüt ein klosenerin, do sù ein herin hemde an det und sich besloß in ir eigen huß, und nam esche uff ir houbet, und bleip also ettewie lange und vastete und bettete ein langes ernstliches gebet [Jdt IX, 1]? Und domitte verdiende sù, das ir Got half, das sù de[n]¹⁷³ houbetman ir vigende erslug und erdötete; und do durch kam das gantz volck von Israhel zu gutem frieden. Die sich an, liebe tohter, wie die vor der zit der genoden so beflissen was. Doch, liebe tohter, das rede ich nüt darumbe, das ich dir semelich übung rote oder heisse und der soltu ouch keine tun one den rot und das wissen dines bescheiden bihters. Nun fürbaß war in der nuwen e von den das ewangelium seit, die liebe Anna prophetissa, von der lesen wir, das sù tag und naht were in dem tempel Gotte dienen. Dodurch (*f*° 282r) verdiente sù, das sù das heil aller welte sach mit iren liplichen ougen, also wol also der gerechte Symeon [Lc II, 36-38]. Der nym ouch war, liebe tohter, wenne du hast einen kleinen underscheit zwüschent dir und der kyrchen, und darzu hant wir dir din hüselin und wonunge gewihet, das du die kirche by dir hast, und do bistu ungeirret von allen menschen, d[o]¹⁷⁴ mahtu tag und naht für unß bitten, und dich mit dem vereinen, den ich dir in din hertze han geben, den zarten mynnenclichen Got, das heil aller menschen. Wiltu noch ein neher klosenerin, so nym war der ruwerin und hohen schouwerin und der geworesten klosenerin, ach, ich meine die liebe Maria Magdalena, ach der hertten ungemehelichen klosen, der sù hette in eime hertten gellene steine uff eime hohen berge, uff myn truwe also hoch alß sant Ottiligenberg und nüt minre. Do inne was die liebe klosenerin XXXII ior, das sù nie keinen menschen gesach noch hortte, domitte verdiente sù das sù Gotte alle (*f*° 282v) tage troste durch sine engel, und ouch spisete. Die klosenerin bilde in dich, liebe tohter, und gedencke, sit Got der so grosse gnode het geton, die doch ettewenne ein grosse sùnderin ist gewesen, das er ouch noch hùte betage die welle trosten, die sich flissent in sime willen zu leben. Wiltu noch einen klosener, so nim war des lieben apostolen junckfrowe und ewangeliste sante Iohannes, wie der so manigen tag was in der insulen Pathmoß, darin er iemerlichen verschicket wart [Ap I, 9]. Ach, was grosser gnoden und heimelicheit ließ in Got do sehen und alles das, das do sollte beschehen untze an den jungesten tag, do er das buch Appoclipsi (!) mahte. Ach liebe tohter, wiltu den aller geworsten klosener und die forme aller vollekumenheit, so nym Marien sun, unsern herren Ihesum Christum, der ouch gewerlich ein klosener was, do er von allen menschen ging in die wüste, und do vastete XXXX tag und naht, und do mangelte alles menschliches trostes (*f*° 283r) und grosse were bekorunge und anevehunge leit von dem bösen geiste [Mt IV, 1-10]. Den sich ouch an, liebe tohter, obe dir ettewenne üt begegente, das dir swer oder hertte were, so sich den klosener Ihesum Christum an, so wurt es dir alles lihte zu tragende umbe sinen willen; wenne es mag doch kume sin, das es dir allewegen glat dargange. Darumbe han ich dir den Herren an

173. *dem* ms.

174. *die* ms.

dem crütze geben, das du yn solt ansehen und dich noch ime bilden. Gedencke, das du vor hast mit dinen henden geben und genummen, und das stunt zu dime willen. Nu sich sine hende an, die sint geheftet mit nagelen, er kann weder geben noch nemen. Darzu sint ime sine hende löcherechte, er mag nüt darinne behalten; sich fürbaß: din hertze ist vor lidig und fry gewesen sin und usprechen¹⁷⁵ was du wolltest; sich das hertze des, der an dem crütze hange, so vindestu das aller betrübteste hertze das in zit ie wart. Do er sach, das sin liden an so manigen menschen solte (f° 283v) verloren werden, do schrei er den mortschrei an dem heiligen crütze. Sich fürbaß: bistu vor gangen und gestanden war du wolltest, zu liebe und zu leide und zu guten fründen und gepilen; sich sine füse an: er mag niergent kumen. Hastu vor gesehen was du wolltest, sich in an: was sach er? sine betrübte ellende muter under dem crütze. Ach, sin hertze möhte ime allein von der gesiht gebrochen sin. Hastu vor gehöret, das du gernne horttest, einen bredier lieber wenne denne den andern, maniges das din hertze erfrowet hat, luge: was hortte er an dem crütze? Nüt wenne schellten und spotten und übel reden. Und also, liebe tochter, sich den lieben Ihesum an: der mag dich alles das keren, das dir fürbaß notdürftig ist, wenne er was sime vatter gehorsam bitze an den dot, und also gehorsam, das er nüt wollte von dem crütze gon, wenne ir ein teil, do sù sohent, das die sunne verlasch und ander vil zeichen, do sprochent sù: bistu Christus, so gang herabe von dem (f° 284r) crütze, so wellent wir alle in dich glouben; und er möhte es wol haben geton, und det es doch nüt. Und in deme, liebe tochter, soltu ein gut getruwen haben, also das wörttelin sprichet mit dem ich aneving. Nun wes du ein getruwen solt haben, das will ich dir sagen, und will dir geben fünf schrinle, wenne du darüber gost, so vindest du alles darinne, das dir notdürftig ist zu sele und zu libe, und die soltu uffsliessen mit dem slüssel diner begirden.

Der erste schrin ist die wunde der rechten hende dines l[i]eben¹⁷⁶ gemahelen Ihesu Christi, den schrin sluß uff mit diner begirden, so vindestu darinne zitliche narunge und notdurft; und uff mine truwe, ich will dich des trösten, das dir der niemer gebresten sol dine lebetagen, also do sprichet der liebe David in dem Salter: "Ich bin jung gewesen und bin alt worden, ich gesach keinen gerechten man nie verlossen, noch sine geslechte brot bitten alle" [Ps. XXXVII, 25]. (f° 284v) Wir lesen ouch in dem buch Exodi, das den kinden von Israhel tegelich das himelbrot wart gesendet, diewile sù lebetent in dem willen Gottes [Ex. XVI]. Des hant wir ouch gar vil in dem buch der alt vetter, die Got spiset durch die vogel des himels und sust wunderlichen versach; wer spiset das gevögel, und besunder die störcke, die sint nun enweg, und essent einen munt vol, nüt me, und Got enthaltet sù. Dut er das den unvernünftigen tieren, noch vil me dut er das sinen fründen und dienern. Und diß sy das erste, das ich dir zu troste wollte sagen.

Das ander schrinle über das du solt gon, das ist die wunde der li[n]cken¹⁷⁷ hende. Ach do vindestu noch vil einen grössern schatz, den nieman vergelten mag, das ist appeloß aller diner sünden, wenne du den hohesten stat hast ußerwelt über alle orden, also der erwürdige vatter wol gerüret hat, das loß ich underwegen, das ich spriche, sit das nu in anderen orden (f° 285r) geben wurt, das ein iegeliges, das in einen bewerten orden trittet, wurd uff die stunde enbunden von pin und von schulde. Noch vil me mahtu hoffen, das du noch hùte entbunden sigest von pin und von schulde, also luter also do du uß dem heiligen touffe keme – und das sy das ander, das ich dir zu troste wollte sagen.

Das dirtte schrinle über du solt gon, das ist die wunde der rechten siten unsers behalters Ihesu Christi, do inne vindestu aber gar ein groß kleinötter: das ist alles dines gebettes gewerunge, wenne die portte stot do offen, und der weg ist dir gemah, das du one alle hündernisse maht ku-

175. Avant ce mot, le ms. a le mot *ußbrerch* barré en rouge. Il semble y avoir ici une lacune, car, que l'on comprenne *usprechen* comme *usbrechen* ou comme *ussprechen*, la phrase n'a pas de sens satisfaisant.

176. *leben* ms..

177. *lircken* ms.

men zu dem burnnen aller barmherzigkeit und genoden, das ist das mynsame hertze dines lieben gemahelen Ihesu Christi; und do mahtu grosse gnade erberwen dir und uns, wenne also lesen wir in der geschrift, das Got den sündler nüt erhöret; doby verstont wir wol, wer one sünde ist und in sime willen lebet, das er den erhören wil (f° 285v) und sol. Und die zwei mahtu nu fürbaß wol haben noch den notdürftigsten, das ist das du wol one dotsünde leben und sinen gebotten und reten vollekumenlichen nochvolgen; sust tegelich gebresten sol sich nieman duncken lidig ston, also santus Johannes sprichet. Sprechen wir, das wir one sünde werent, so betrügen wir unß selber und wer die worheit nüt in uns. Und diß sige das dirtte, das ich dir zu troste wolte sagen.

Das vierde schrinle über das du gon solt, das ist die wunde des lircken¹⁷⁸ fusses dines lieben gemahelen Ihesu Christi, und do vindestu aber einen grossen schatz, des alle menschen begerent, sündler und gerechte, das ist ein gut sicher frölich ende, das soltu one zwivel sicher sin. Ich will dich des trösten, das din ende gut und sicher wurt werden. Was ist besser, so alle ding zergont, denne ein gut ende? So wir müssent alleine varen one knecht, naked und ellende mit unsern sünden, die wir nüt (f° 286r) abegeleit hant, und nüt wissent, wo unser herberge wurt werden, oder wie wir funden werden, ist das nüt ein erschrockelich ding? Darumbe sollten wir unß vor dogegen bereiten und soltent das leren, also das rymle sprichet: zwor sterbens wurt nieman buß sterben. Solten wir leren wer do stirbet, ebe er sterben muß, der stirbet mit grossen eren. Und das sy das vierde, das ich dir zu troste wollte sagen.

Das fünfte schrinle, das ich dir geben will zu troste, und das leste und das beste, das ist die wunde des [reht]en¹⁷⁹ fusses. Do inne vindestu das gröste köstlichste kleinoter in den schatz mittenander und alles gut: das ist sicherheit der ewigen selickeit, das ist das du suchest den anblig Gottes, der heiligen drüfaltikeit, der muter Gottes und aller heiligen. Dovon lesen wir in dem ewangelio, das unser herre sprach: Selig sint die reinen hertzen, wenne ir ist das rich der himel (Mt. V, 8). Und ouch an eime andern ende sprichet unser herre: Ich will, das (f° 286v) wo ich bin, das ouch min diener do sy (Jn XVII, 24). Diß, liebe tochter, sol dir din leste trost sin, und der aller gröste, und den welle dir und unß verlihen der vatter und der sun und der heilge geist. Amen.

2. Herr Petter von Gengenbach

(f° 281r) *Confide fili scribitur Mathei 9°*

Ces quelques mots latins sont extraits de Mathieu, chapitre 9 (Mt IX 2). Notre Seigneur les a dits à un paralytique qu'on lui avait amené dans un lit: *Confide fili*, fils, aie confiance, tes péchés te seront pardonnés. Je vais traiter ce sujet pour te rassurer, en particulier toi, chère fille. Et pour cela j'ai choisi de partir de ce petit mot, *Confide*, aie bon espoir ou confiance. En effet, chère fille, j'ai remarqué que pour te rassurer, le vénérable père prieur t'a confortée en te rappelant que beaucoup de personnes, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ont bénéficié de grandes grâces dans la solitude. Mais il n'a évoqué que des hommes et non des femmes, car personne ne peut pénétrer toute l'Écriture. C'est pourquoi je vais te parler de femmes qui, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, ont vécu en recluses et aimé la solitude. Je commencerai par Judith: n'était-elle pas une recluse, quand elle s'est vêtue d'un cilice, s'est enfermée dans sa propre maison, a répandu de la cendre sur la tête et est restée ainsi un certain temps, jeûnant et priant intensément et longuement (Jdt IX, 1)? Par là, elle a mérité que Dieu l'aide à tuer le commandant des ennemis, grâce à quoi tout le peuple d'Israël connut la paix. Contemple-la, chère fille, elle qui avant le temps de la grâce a fait de tels efforts. Mais, chère fille, je ne dis pas cela pour te conseiller ou t'ordonner de telles pratiques; et tu ne devras pas t'y livrer sans le conseil de ton confesseur. Ensuite, dans

178. *lircken* ms.

179. *lircken* ms.

la Nouvelle Alliance dont parle l'Évangile, nous lisons que la prophétesse Anne servait Dieu dans le temple nuit et jour. Par cela, elle a mérité de voir de ses yeux de chair le salut du monde entier, tout comme le juste Siméon (Lc II, 36-38). Pense à elle, chère fille, car tu n'as qu'une faible séparation entre toi et l'église, et c'est pourquoi nous avons béni la maisonnette où tu loges, pour que tu aies l'église avec toi. Là, personne ne te dérangera, tu pourras prier jour et nuit pour nous et t'unir à Celui que j'ai mis dans ton cœur, le tendre Dieu d'amour, le Sauveur de tous les hommes. Veux-tu encore l'exemple plus exact d'une recluse, regarde la pénitente qui a eu de grandes visions et a été la plus authentique recluse, je veux parler de sainte Marie-Madeleine. Ah! comme il était pénible et inconfortable, le reclusoir qu'elle avait dans une roche dure sur une montagne au moins aussi haute, par ma foi, que le Mont Sainte-Odile. La sainte recluse y a passé 32 ans, sans voir ni entendre aucun être humain. Par là, elle a mérité que Dieu envoie tous les jours ses anges la consoler, et qu'Il la nourrisse. Conforme-toi à cette recluse, chère fille, et rappelle-toi que, puisque Dieu a accordé de si grandes grâces à celle qui était autrefois une grande pécheresse, il veut aujourd'hui encore consoler ceux qui s'efforcent de vivre selon sa volonté. Veux-tu encore l'exemple d'un reclus, regarde saint Jean, apôtre, évangéliste et vierge, qui a vécu si longtemps sur l'île de Patmos, où il avait été misérablement relégué (Ap I, 9). Ah, les grandes grâces et secrets que Dieu lui révéla en ce lieu – tout ce qui devait arriver jusqu'au jour du Jugement dernier – lorsqu'il écrivit le livre de l'Apocalypse! Ah, chère fille, cherches-tu le plus authentique reclus, le modèle de toute perfection, prends l'exemple du fils de Marie, Notre Seigneur Jésus Christ, qui lui aussi a été un véritable reclus quand il a quitté tous les hommes pour se rendre dans le désert, où il a jeûné 40 jours et nuits, sans le moindre secours humain, alors que l'esprit malin le tentait grandement (Mt IV, 1-10). Lui aussi, pense à lui, chère fille; et si jamais il t'arrive quelque chose de grave et de pénible, alors contemple le reclus Jésus-Christ, et tout te deviendra plus facile à porter selon sa volonté – car il est peu probable que tout aille toujours sans problème pour toi. C'est pourquoi je t'ai donné le Seigneur sur la croix, pour que tu le contemples et que tu l'imites. Songe qu'autrefois tu donnais et prenais avec tes mains comme tu le voulais¹⁸⁰. Maintenant regarde ses mains, qui sont fixées avec des clous; lui ne peut ni donner ni prendre. En plus, ses mains sont trouées, il ne peut rien y garder. Ensuite, regarde: autrefois, ton cœur était libre et [pouvait?] dire ce que tu voulais. Contemple le cœur de celui qui pend à la croix, et tu verras le cœur le plus affligé qu'il n'y ait jamais eu. Lorsqu'il vit que ses souffrances seraient inutiles pour tant de gens, il cria à la mort sur la sainte Croix. Ensuite, regarde: alors qu'auparavant tu allais où tu voulais, aux fêtes et aux enterrements et chez tes bons amis et camarades, regarde ses pieds: il ne peut aller nulle part. Alors qu'auparavant tu voyais ce que tu voulais, contemple-le: que voyait-il? sa malheureuse mère affligée au pied de la croix. Ah! rien que sa vue lui aurait brisé le cœur. Alors qu'auparavant tu entendais ce que tu aimais entendre – un prédicateur plutôt qu'un autre, tout ce qui réjouissait ton cœur – regarde: qu'a-t-il entendu sur la croix? rien que des injures, des moqueries et des calomnies. C'est pourquoi, chère fille, contemple le bon Jésus, il pourra te rendre tout ce dont tu auras besoin à l'avenir, car il a été obéissant à son père jusqu'à la mort, tellement obéissant qu'il ne voulut pas quitter la croix. Car certains, quand ils virent le soleil perdre son éclat et beaucoup d'autres signes, lui dirent: si tu es le Christ, descends de la croix, alors nous croirons tous en toi. Il aurait pu le faire, mais ne l'a pas fait. C'est en lui, chère fille, que tu dois mettre toute ta confiance, comme l'exprime le petit mot par lequel j'ai commencé. En quoi tu dois avoir confiance, je vais maintenant te le dire, et je vais te donner cinq petits coffrets. Si tu les ouvres, tu y trouveras tout ce dont ton corps et ton âme ont besoin. Tu devras les ouvrir avec la clé de ton désir.

Le premier coffret est la plaie de la main droite de ton cher époux Jésus Christ, ouvre le avec ton désir, tu y trouveras de quoi satisfaire tes besoins matériels; et par ma foi, je veux te rassurer sur ce point: cela ne te manquera jamais de toute ta vie, comme le dit David dans le Psaume: j'étais jeune et suis devenu vieux, et je n'ai jamais vu un juste abandonné, ni que sa descendance ait dû

180. Allusion à Jn XXI, 18?

mendier son pain (Ps. XXXVII, 25). On lit aussi dans le livre de l'Exode que le pain du ciel a été envoyé aux enfants d'Israël tous les jours aussi longtemps qu'ils ont vécu selon la volonté de Dieu (Ex. XVI). Il y a également dans les *Vitae Patrum* beaucoup d'exemples de gens que Dieu a fait nourrir par les oiseaux du ciel ou qu'il a ravitaillé d'une autre façon miraculeuse; celui qui nourrit les oiseaux, et en particulier les cigognes, qui maintenant sont parties; et ils mangent une bouchée, pas plus, et Dieu les entretient. S'il fait cela pour les animaux qui n'ont pas de raison, il le fera d'autant plus pour ses amis et serviteurs. C'est la première chose que je voulais te dire pour te rassurer.

Le second coffret que tu dois ouvrir, c'est la plaie de la main gauche. Ah! tu y trouveras un trésor encore bien plus grand, que personne ne peut payer, c'est la remise de tous tes péchés, car tu as choisi l'état le plus élevé, au-dessus de tous les ordres, comme le vénérable père l'a mentionné. Je laisse cela de côté, puisque cela vaut aussi pour d'autres ordres: celui qui entre dans un ordre approuvé est aussitôt délivré de ses peines et de ses fautes. À bien plus forte raison peux-tu espérer être dès aujourd'hui libérée de tes peines et de tes fautes, aussi pure qu'au sortir du baptême – et c'est la seconde chose que je voulais te dire pour te rassurer.

Le troisième coffret que tu dois ouvrir, c'est la plaie du côté droit de Jésus Christ notre Sauveur. Tu y trouveras aussi un précieux joyau, c'est que toutes tes prières seront exaucées, car la porte est ouverte et le chemin est tracé pour toi pour que tu puisses arriver sans obstacle à la source de toute grâce et miséricorde, c'est-à-dire au cœur aimant de ton cher époux Jésus-Christ. Là, tu pourras acquérir de grandes grâces pour toi et pour nous; car nous lisons dans l'Écriture que Dieu n'exauce pas le pécheur. Nous pouvons en déduire que celui qui est sans faute et vit selon sa volonté, Dieu l'exaucera. Et tu peux désormais avoir les deux choses les plus nécessaires: tu peux désormais vivre sans péché mortel te conformer parfaitement à ses commandements et conseils. Par ailleurs, personne ne doit se croire à l'abri des maux quotidiens, comme le dit saint Jean. Si nous prétendons être sans faute, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous. C'est la troisième chose que je voulais te dire pour te rassurer.

Le quatrième coffret que tu dois ouvrir, c'est la plaie du pied gauche de ton cher époux Jésus-Christ. Là, tu trouveras également un grand trésor, que convoitent tous les hommes, les pécheurs comme les justes, c'est une bonne fin, heureuse et sûre. Sois-en certaine, sans aucun doute. Je veux te donner l'assurance que ta fin sera sûre et bonne. Qu'y a-il de mieux qu'une bonne fin quand toutes choses périront, quand nous devons faire ce chemin seuls, sans valet, nus et misérables avec nos péchés que nous n'avons pas confessés, sans savoir où nous serons logés ou comment nous serons trouvés – n'est-ce pas là une chose terrifiante? C'est pourquoi nous devrions nous y préparer et que nous devrions apprendre ce que dit le dicton: il faut mourir, mais personne ne meurt de pénitence. Nous devrions apprendre que celui qui meurt avant qu'il doive mourir, celui-là meurt avec beaucoup d'honneur. Et c'est la quatrième chose que je voulais te dire pour te rassurer.

Le cinquième et dernier coffret que je veux te donner pour te rassurer – le dernier et le meilleur – c'est la plaie du pied [droit]. Tu y trouveras le joyau le plus grand et le plus précieux de tout le trésor et de tous les biens: c'est l'assurance de l'éternelle félicité, que tu cherches la vision de Dieu, de la Trinité, de la mère de Dieu et de tous les saints. À ce sujet, nous lisons dans l'Évangile que Notre Seigneur a dit: Heureux les cœurs purs, car le Royaume des cieux est à eux. Ailleurs, le Seigneur dit encore: je veux que là où je serai, que mon serviteur y soit aussi¹⁸¹. Cela, chère fille, doit être ta dernière consolation, la plus grande, et celle que le Père, le Fils et le Saint Esprit veuillent t'accorder à toi et à nous. Amen.

181. Jn XVII, 24: *Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum.*